



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES LANDES

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue le 25 avril 2015 à Pontonx-sur-l'Adour

Monsieur Jean-Roland BARRÈRE, Président fédéral, salue les participants et les remercie d'être venus aussi nombreux.

Enfin, il donne la parole au nouveau Maire de Pontonx, Monsieur Dominique UROLATEGUI et le remercie chaleureusement, ainsi que toute l'équipe du Conseil municipal pour l'aide efficace qu'ils ont apportée dans l'organisation de cette journée.

Monsieur Dominique UROLATEGUI *Maire de Pontonx*

Bonjour à toutes et à tous Mesdames et Messieurs les Présidents d'ACCA et d'AICA,
Monsieur le Président Départemental,
Mesdames et Messieurs les élus régionaux, départementaux et puis, tout à l'heure, nous accueillerons Monsieur le Préfet,
Madame Florence DELAUNAY, bonjour,

Bienvenue, ici, à Pontonx. C'est le deuxième rendez-vous pour la Fédération Départementale des Chasseurs dans ce lieu. Comme j'ai dit à Monsieur BARRÈRE, encore hier, vous êtes ici chez vous.

Les arènes, c'est un lieu tauromachique et ce nouvel équipement nous permet d'accueillir tout un tas de manifestations polyculturelles. Culture, ça peut être la culture au sens des concerts, mais ça peut-être aussi la culture tauromachique. Nous avons accueilli, en février dernier, Juan LEAN sur une partie de tauromachie particulière et on accueille aussi la Fédération Départementale des Chasseurs. Pourquoi ? Parce qu'identitairement, les Landes et notamment Pontonx est un lieu où les pratiques d'autrefois continuent et nous ferons en sorte que, par notre accueil, régulier – j'ai dit à Monsieur BARRÈRE qu'il n'y a pas de souci, s'il veut revenir l'an prochain, il peut le faire – la Fédération Départementale ayant déjà un local sur la commune, il n'y a pas de souci pour accueillir l'ensemble des ACCA. Je crois que les gradins se remplissent derrière, ça prouve que tout le monde est pratiquement là.

Un petit peu pour remercier et mettre en valeur l'équipe locale, l'ACCA, l'équipe de Jean-Paul DEGOS qui a fait le maximum pour que vous soyez confortablement installés et puis ensuite, tout à l'heure, pour apprécier un petit repas qui finira les travaux de cette assemblée. Je vais vous demander peut-être de les applaudir parce qu'on les voit travailler au café...

(Applaudissements)

Et je terminerai par un petit mot sur globalement la chasse. À l'heure où on redécoupe les territoires et où les élus locaux s'interrogent forcément sur le devenir des communes ou des communautés de communes. On commence à reparler de fusion de communautés de communes. On vient de passer des élections où les cantons ont été redécoupés, c'est vrai qu'on peut se demander ce qui va se passer pour les ACCA. Moi je voudrais juste redire ici que l'ACCA, c'est un peu comme l'agriculture, c'est une culture. On a besoin des ACCA pour réguler. En tant que Maire je le redis, je l'avais dit l'année dernière, c'est quand même une forme de prélèvement sur le gibier qui est importante, importante pour nous, pour les agriculteurs. Et puis l'association d'ACCA est un maillon important du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Et je voulais redire ici que, personnellement, et peut-être en tant qu'élu aussi, l'importance des ACCA doit être redite régulièrement, renouvelée. Je pense que la Fédération Départementale ne le remet pas en question et fait tout pour conserver au maximum cette proximité et cette organisation, ce qui n'empêche pas les ACCA de travailler ensemble sous une forme d'intercommunalités, de poursuivre.

Je vous souhaite donc de bons travaux et puis longue vie à la Fédération de Chasse et aux ACCA.

Jean-Roland BARRÈRE

Je vous remercie Monsieur le Maire, j'ai bien entendu votre invitation et je crois même que la date de l'Assemblée générale, l'année prochaine, a déjà été retenue auprès de la Mairie.

Je vous remercie au nom des chasseurs landais. Pontonx étant, à peu près, au centre du département, cette installation nous ravit et ravit tout le monde : les chasseurs de Pontonx et y compris les salariés de la Fédération des Chasseurs.

- oOo -

Avant de commencer, Monsieur Jean-Roland BARRÈRE demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des amis chasseurs disparus cette année et notamment de :

- ✓ **Jean BAILLET**, Administrateur fédéral de 1979 à 2013. Il représentait le monde agricole, il était de la région de La Chalosse et du Tursan,

Il déclare ensuite l'Assemblée générale 2015 ouverte.

Il excuse ensuite les personnes qui n'ont pas pu être présentes ce matin :

- ✓ Monsieur Jean-Claude DEYRES, Maire de Morcenx, Président du Syndicat Mixte,
- ✓ Madame Dany MICHEL, Sénatrice des Landes,
- ✓ Monsieur Jean-Yves MONTHUS, Président de l'Association des Maires,
- ✓ Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional,
- ✓ Monsieur Alain VIDALIES, Ministre,
- ✓ Monsieur Jean-Pierre DUFAU, qui a eu un changement d'agenda au dernier moment et qui m'a prévenu hier soir,
- ✓ Monsieur Henri EMMANUELLI qui vous envoie le bonjour, qui pense à vous aujourd'hui, qui aurait aimé être là, mais il est retenu par d'autres activités ce matin. Il m'a téléphoné personnellement hier après-midi.

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'Association, les délégués ont voté et accepté le fait que :

- ✓ les différentes décisions et résolutions sont votées à main levée,
- ✓ le Bureau de séance de l'Assemblée générale est le Bureau du Conseil d'administration.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2014 adressé à toutes les ACCA et adhérents de la Fédération a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

François DUSSARPS
Trésorier
 Fédération des Chasseurs des Landes

Madame,
 Messieurs les Parlementaires,
 Monsieur le Maire de Pontonx,
 Mesdames, Messieurs,
 Mes Chers Amis,

Comme chaque année, je vais vous présenter les résultats financiers pour l'exercice 2013/2014 ainsi que le budget étudié et voté par le Conseil d'Administration, que nous soumettons à votre approbation.

La santé financière de la Fédération Départementale des Chasseurs des LANDES reste satisfaisante, mais demande une gestion rigoureuse.

ACTIF	30/06/2014	30/06/2013	PASSIF	30/06/2014	30/06/2013
Immobilisations corporelles	1 465 887 €	1 527 006 €	Capitaux	2 573 829 €	2 694 599 €
Stock	82 224 €	414 550 €		Général : -175 284€ Dégâts : - 407 379€	
Créances	154 641 €	282 644 €	Subvention d'investissement	543 269 €	594 173 €
Valeurs mobilières de placement	504 669 €	504 669 €	Provisions	539 681 €	506 219 €
Disponibilités	1 896 252 €	1 510 063 €	Dettes à court terme	446 892 €	443 940 €
TOTAL	4 103 673 €	4 238 933 €	TOTAL	4 103 673 €	4 238 933 €

Le bilan simplifié au 30 juin 2014 fait apparaître les éléments suivants :

▪ A l'actif :

Vous pouvez constater une diminution de la valeur des immobilisations corporelles du fait des amortissements de la campagne, il y a eu quelques investissements au cours de cette année : l'achat de 2 fusils semi-automatiques pour la formation au permis de chasser, la réparation du chauffage du siège social à PONTONX et le remplacement d'un onduleur protégeant les ordinateurs.

Concernant le stock des faisans du PARC, la variation est très basse, en raison de la fermeture du parc, il n'y avait pratiquement plus de faisans au parc lors de l'inventaire au 30/06/2014.

Les Valeurs Mobilières Placement restent inchangées.

▪ Au passif :

Les réserves d'un montant de **2 573 829 €** ont diminué du fait du résultat déficitaire de 2013/2014 notamment dû à la fermeture du PARC et du montant des DÉGÂTS.

Ces réserves comprennent :

- ✓ Les capitaux propres ;
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice de chaque année.

Le résultat global 2013/2014 est de - **582 663 €**, résultat qui sera commenté par établissement et que nous vous proposerons d'affecter aux réserves de la Fédération.

Les subventions d'investissement ont diminué.

Les provisions ont légèrement augmenté.

Les dettes ont augmenté en raison du montant important des dégâts sur maïs semence survenus au semis 2014.

Le résultat général comprenant le parc d'élevage et le centre de sauvegarde de la faune sauvage ALCA TORDA à fin juin 2014 vous est présenté à l'écran :

Produits d'exploitation	2 954 660,81 €
Cessions et production immobilisée : VENTES	405 956,56 €
Subventions de fonctionnement : 4€ ETAT	126 243,50 €
Subventions pour travaux effectués	418 227,66 €
Adhésions 2013/2014	2 087 743,77 €
Production stockée : faisans au 30/06/2014	-349 847,60 €
Produits financiers : intérêts livrets	33 885,24 €
Produits exceptionnels : vente véhicules	21 637,48 €
Transfert de charges : IJ, aides, charges dégâts	138 333,47 €
Reprise sur provisions : annulation perte faisans	72 480,73 €
Charges d'exploitation	3 129 944,88 €
Achats	240 028,66 €
Services extérieurs : entretiens	621 763,37 €
Autres services extérieurs : intérim, déplacements, frais AG, frais postaux/télécom...	535 660,01 €
Impôts et taxes : taxes sur salaires, fonciers	78 442,51 €
Frais de personnel	1 117 411,19 €
Autres charges de gestion courante : actions cyné, rbt divers	326 296,79 €
Charges exceptionnelles : subventions diverses	15 758,22 €
Dotations aux amortis et provisions : dotations des investi	194 584,13 €
Résultat de l'exercice	-175 284,07 €

Compte général (Fédération, Parc et ALCA TORDA) : - 175 284.07 €

Par rapport aux réalisations 2012/2013, le résultat a diminué de 154 323 € du fait, entre autres, de la diminution du nombre de permis, mais aussi de la fermeture du PARC D'ÉLEVAGE.

Comme chaque année malheureusement, je tiens à vous alerter sur la diminution chronique du nombre de chasseurs en 2014/2015 : 22 700 contre 23 089 en 2013/2014, soit 389 en moins.

Concernant le devenir du terrain du parc d'élevage à POUYDESSEAUX, fermé depuis le 30 septembre 2014, nous avons signé fin 2014 une promesse de bail emphytéotique, avec un espoir de louer ce terrain de 23 ha dès 2017.

De plus, en fonction des différentes offres que nous aurons, nous envisageons de vendre du matériel du parc d'élevage dans les mois à venir : agrainoirs, abreuvoirs, nourrisseurs, radians, etc. Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact auprès de la Fédération à PONTONX.

Le **résultat DÉGÂTS** à fin juin 2014 vous est ensuite présenté à l'écran :

Produits d'exploitation	697 271,00 €
Plan de chasse : vente de bracelets	348 907,07 €
péréquation nationale grand gibier FNC	60 751,45 €
reprise dégâts provisionnés de 2009 à 2013	285 092,91 €
Produit de gestion courante	1 510,65 €
Remboursement frais réunion	1 008,92 €
Charges d'exploitation	1 104 650,38 €
Indemnisations RECOLTE 2013 et dégâts antérieurs	406 770,72 €
Frais plan de chasse : achat bracelets	22 088,11 €
Agrainage printemps 2014	52 633,59 €
Services extérieurs : frais kms techniciens	27 308,37 €
Autres services extérieurs : vacations estimateurs privés	62 710,84 €
Impôts et taxes : taxe sur salaires	8 736,02 €
Frais de personnel	116 960,34 €
Autres charges gestion : culture de dissuasion	40 159,35 €
Charges sur exercice antérieur	0,00 €
Dotations aux provisions/indemnisations SEMIS 2014	367 283,04 €
Résultat de l'exercice	-407 379,38 €

Compte dégâts de gibier : - 407 379.38 €

Pour combler le déficit, une contribution de 18 € est nécessaire et vous sera proposée.

Le montant total des dépenses s'élève à 1 104 650.38 € comprenant :

- ✓ Indemnités pour cette saison 2013/2014 : 406 770.72 € correspondant à la récolte 2013 et au règlement des dégâts des exercices antérieurs ;
- ✓ Frais afférents au fonctionnement de ce service : 697 879.66 €

Ces frais comprennent :

- Les bracelets plan de chasse (chevreuil, cerf et biche) : 22 088.11 € ;
 - L'achat de maïs pour l'agrainage du printemps 2014 : 52 633.59 € ;
 - Les frais kilométriques des techniciens pour les travaux liés aux dégâts : 27 308.37 €,
 - Le paiement des estimateurs privés départementaux : 49 297.23 €
 - Les frais d'acte et de contentieux : 9 053.20 €
 - Le personnel affecté au service DÉGÂTS (Techniciens + service administratif) :
 - Taxe sur les salaires : 8 736.02 €
 - Salaires bruts et charges : 116 960.34 €
 - Les cultures de dissuasion effectuées par les ACCA : 40 159.35 €
 - Les frais postaux, de téléphone et financiers : 4 360.41 €.
-
- ✓ La provision relative aux dégâts survenus au semis 2014 : 367 283.04 €

Les recettes s'élevant à 697 271 € comportent :

- ✓ la contribution plan de chasse : 348 907.07 € de vente de bracelets
- ✓ la péréquation nationale grand gibier : 60 751.45 € calculée en fonction de la prévention réalisée dans chaque département. Cette recette provient d'une quote-part du timbre grand gibier payé par les permis nationaux et reversée par la FNC.
- ✓ La reprise des dégâts provisionnés de 2009 à 2013 : 285 092.91 €

Venons-en maintenant aux propositions de **budgets pour 2015/2016** :

Budget général :

Produits d'exploitation	2 718 738 €
Cessions	40 500 €
Subventions de fonctionnement et exploitation	384 000 €
Adhésions 2015/2016	2 153 538 €
Produits financiers	33 000 €
Transfert de charges	107 700 €
Charges d'exploitation	2 576 850 €
Achats	130 850 €
Services extérieurs	481 400 €
Autres services extérieurs	502 600 €
Impôts et taxes	76 000 €
Frais de personnel	930 300 €
Autres charges de gestion courante	318 700 €
Charges exceptionnelles	1 500 €
Dotations aux amorti et provisions	135 500 €
Résultat budgétaire	141 888 €

Nous vous le proposons avec un résultat positif dû à une maîtrise des dépenses engagées.

Le budget fédération a été établi sur la base de 22 500 chasseurs.

Le prix du timbre est augmenté de 1 euro en tenant compte d'une inflation de 0,80 %, soit 89 € prix de l'adhésion 2015/2016 qui sera proposé au vote, **bien que l'inflation et la perte de chasseurs nécessiteraient une augmentation de l'ordre de 5 € pour compenser le manque à gagner.**

Budget parc :

L'activité du parc est désormais close depuis le 30/09/2014 ; aucun budget ne vous est donc présenté pour 2015/2016.

Budget dégâts :

Produits d'exploitation	627 475 €
Plan de chasse	340 000 €
Quote part nationale TGG	60 000 €
Contribution dégâts prévisionnelle	227 475 €
Charges d'exploitation	627 475 €
Indemnisations et prévention	375 000 €
Services extérieurs	40 650 €
Autres services extérieurs	48 825 €
Impôts et taxes	8 000 €
Frais de personnel	120 000 €
Autres charges de gestion	35 000 €
Résultat budgétaire	0 €

Pour être équilibré, le budget DÉGÂTS prévoit une contribution variable de 227 475 euros.

Pour le Conseil d'Administration, l'idéal serait de ne pas être contraint d'appliquer cette contribution variable et, pour cela, il faut absolument diminuer les dégâts, puisque le législateur laisse à la charge des Fédérations de chasseurs la mission d'indemniser ces préjudices.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur le Commissaire aux comptes pour son rapport annuel.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Jean-Pierre GOUZY

Merci Monsieur le Trésorier. Mesdames et Messieurs, je vais donc vous donner lecture de mes rapports pour l'exercice 2013-2014.

Aux Adhérents de la Fédération,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014 sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après et, en conséquence, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par votre association.
- ✓ Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Jean-Pierre GOUZY

Aux Adhérents de la Fédération,

En qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé entre les Administrateurs et l'Association. Il n'y a donc pas de convention à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code du commerce.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

VOTES

Jean-Roland BARRÈRE

Nous allons maintenant procéder à plusieurs votes à main levée, comme vous l'avez décidé en début de réunion.

✓ *L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration approuve les comptes annuels au 30 juin 2014, tels qu'ils vous ont été présentés par François DUSSARPS, faisant ressortir un résultat négatif global pour l'Association de **582 663,45 €** qui se décompose de la façon suivante :*

- ***175 284,07 €** en moins pour le compte général, **407 379,38 €** pour le compte dégâts, sachant que cette somme est récupérée l'année qui suit au travers de la contribution générale sanglier.*
- *En outre, il apparaît un déficit de **3 492,14 €** à la date du 8 avril 2015 sur le compte dégâts, faisant suite à la diminution du nombre de chasseurs ne permettant pas l'équilibre du compte, malgré l'appel des **17 €**.*

Je vous demande de voter cette somme-là : 582 663,45 €. Qui est contre ? Je ne vois personne qui lève la main, c'est bien ça ? Qui s'abstient ?

Une personne de l'ACCA de Mazerolles parle dans la salle, sans micro.

Jean-Roland BARRÈRE : Je ne vous entends pas, monsieur.

Une personne de l'ACCA de Mazerolles : Avant de voter, j'aimerais avoir quelques explications parce que vous nous demandez d'approuver un déficit.

Jean-Roland BARRÈRE : Vous avez eu le bilan, Monsieur.

Une personne de l'ACCA de Mazerolles : (inaudible, sans micro)

Jean-Roland BARRÈRE : C'est voté par l'assemblée générale depuis plusieurs années.

Une personne de l'ACCA de Mazerolles : J'aimerais savoir si cette somme sera absorbée par l'augmentation que vous nous proposez de voter pour 2015 ?

Jean-Roland BARRÈRE : On vous a expliqué qu'il y avait une adhésion de 89 euros, l'augmentation est de 1 euro alors qu'elle aurait dû être de 5 euros si on tenait compte de l'inflation et de la perte du nombre de chasseurs, ce qui avait été voté précédemment lors d'une des premières assemblées générales que j'ai tenues depuis 2007. Et ensuite, il y a la part variable qui concerne la contribution sanglier en fonction du déficit ou non du compte particulier des dégâts. Le budget « Dégâts » vous a été expliqué, vous l'avez reçu. Dans le budget « Dégâts », il y a la part qui est récupérée avec les bracelets de chevreuils ou cerfs et biches et ensuite il y a la part de péréquation nationale qui arrive, ce qui fait grosso modo 400 000 euros. Le budget dégâts coûte près d'un million d'euros, il y a un déficit de 407 000 euros. Ce déficit est constaté à l'année N et récupéré à l'année N+1. Cette année, il y a un déficit important sur la gestion de la Fédération Départementale en raison de la fermeture du Parc, car vous devez savoir qu'on comptabilise en stock, les faisans au 30 juin, puisque l'année

cynégétique de la Fédération commence le 1er juillet et se termine le 30 juin. Malheureusement, c'est à cheval sur deux exercices par rapport à l'élevage. Les oiseaux naissent au mois d'avril. On comptabilisait des oiseaux qui avaient 7-8 semaines au mois de juin et ils étaient vendus l'année suivante à partir du 1^{er} juillet. Donc, c'est un peu complexe pour faire l'équilibre par rapport à ce budget-là. Il est certain que l'élevage ne rapportait pas d'argent, on a décidé de le fermer, maintenant on clôture tous les comptes, ce qui permet de passer déficitaire, si vous voulez, au niveau du budget général. Mais dorénavant, ça devrait s'équilibrer. Il ne devrait plus y avoir de problème de ce côté-là. Le seul problème qui résidera, ce sont les dégâts de gibier. Les dégâts de gibier, la loi nous oblige à indemniser les dégâts causés aux cultures par les grands animaux et on n'a pas le choix. On peut choisir d'autres solutions. On pourrait mettre un timbre sanglier qui serait pris exclusivement par les chasseurs de grands gibiers, mais ça n'a pas été la volonté de l'assemblée générale et lorsqu'on a fait les réunions de secteurs, il a été bien acté partout que la contribution sanglier était mutualisée, c'est ce que nous avons choisi au niveau du Département. Maintenant, il vous appartient à vous de faire les battues, de prélever les animaux et d'éviter ainsi les dégâts.

Dans certains départements, j'ai des collègues de fédérations d'Aquitaine qui sont là, eh bien, les chasseurs posent des clôtures pour protéger les cultures. Peut-être que ce sera une solution à laquelle on devra adhérer plus massivement qu'on ne le fait aujourd'hui. Enfin, tout ceci c'est de la politique cynégétique. Maintenant, pour en revenir au budget, les 407 379 euros seront récupérés puisque quand vous faites la division 407 379,38 par 23 000 chasseurs que nous sommes encore, ça fait 18 euros de contribution par chasseur. S'il y a une diminution du nombre de chasseurs, l'année prochaine, on régularisera comme on le fait pour les 3 492,14 que je vous demande de rajouter et de passer au budget.

Une personne de l'ACCA de Mazerolles : D'accord, je vous remercie.

Jean-Roland BARRÈRE : Je vous en prie, Monsieur.

✓ *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :*

- *En diminution des réserves fédérales pour **178 776,21 €** :*
 - À savoir :
 - ❖ *affectation du déficit 2013/2014 du compte général à hauteur de **175 284,07 €**,*
 - ❖ *Reliquat du déficit 2012/2013 du compte dégâts à hauteur de **3 492,14 €**.*
- *En report à nouveau pour le déficit 2013/2014 du compte dégâts **407 379,38 €**, dans l'attente de son comblement selon les mesures à prendre.*

Constatant le résultat du compte dégâts déficitaire que nous avons l'obligation de combler et de ramener à zéro, ce que stipule le Code de l'Environnement à l'Article R426-1, « Les opérations relatives à la prévention, à l'indemnisation des dégâts causés aux cultures et aux récoltes agricoles par le grand gibier, menées par les Fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs font l'objet d'une comptabilité distincte », nous vous proposons de renouveler une participation dégâts variables en fonction du déficit, appelée par chasseur lors de la validation annuelle du permis de chasser, comme stipulé à l'article 5 du Règlement intérieur de la Fédération et voté à l'Assemblée générale de 2013.

L'indemnisation administrative des dégâts agricole sera assurée

- ✓ *par les recettes relatives au plan de chasse,*
- ✓ *par un complément variable voté annuellement par l'Assemblée générale appelé « Participation dégâts » et prélevé lors de la validation du permis de chasser,*
- ✓ *en cas de déficit persistant par une contribution territoriale variable proportionnelle aux dégâts constatés par UG. Pour l'instant, on n'a pas mis cette mesure en application.*

- ✓ *L'adhésion départementale 2015-2016 s'élèvera à 89 euros à laquelle nous rajoutons la contribution obligatoire dégâts variables de 18 euros.*
La proposition est approuvée

- ✓ *L'adhésion s'élèvera à 30 euros pour les nouveaux chasseurs.*
La proposition est approuvée

- ✓ *L'adhésion temporaire départementale de 9 jours s'élèvera à 53,50 euros (44,50 euros adhésion + 9 euros de contribution variable dégâts).*
La proposition est approuvée

- ✓ *L'adhésion temporaire départementale de 9 jours pour les nouveaux chasseurs s'élèvera à 27 euros (22,50 euros adhésion + 4,50 euros de contribution variable dégâts)*
La proposition est approuvée

- ✓ *L'adhésion temporaire départementale de 3 jours s'élèvera à 27 euros (22,50 euros adhésion + 4,50 euros de contribution variable dégâts)*
La proposition est approuvée

- ✓ *L'adhésion temporaire départementale de 3 jours pour les nouveaux chasseurs s'élèvera à 13,50 euros*
La proposition est approuvée

- ✓ *L'adhésion territoriale s'élèvera à 89 euros.*
Tous les territoires qui demandent un plan de chasse doivent obligatoirement adhérer à la Fédération des chasseurs. Donc, je dois préciser ici que toutes les ACCA adhèrent obligatoirement, les territoires privés aussi. Et je dois signaler quand même à l'Assemblée que certains territoires ne payaient qu'une adhésion alors qu'ils ont des entités juridiques différentes. Ce point a été soulevé. Nous allons régulariser ça, cette année. Chaque entité juridique qui adhère, qui demande un plan de chasse, doit payer une adhésion à la Fédération Départementale. C'est tout à fait logique. Ça ne touche pas beaucoup de plans de chasse, mais ça touche quelques plans de chasse. Vous n'aurez qu'à m'appeler si vous voulez des explications. Donc, 89 euros.
La proposition est approuvée

- ✓ *La contribution plan de chasse s'élèvera à :*
 - *100 euros pour le cerf et la biche,*
 - *20 euros pour le chevreuil.***La proposition est approuvée**

- ✓ *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le budget 2015 – 2016.*

LE POINT JURIDIQUE

Régis HARGUES

Mesdames, Messieurs,

L'exercice est désormais connu, je profite de notre Assemblée Générale pour retracer un bilan de l'activité juridique des 12 derniers mois écoulés, sans oublier les grands enjeux de demain pour notre loisir. Cela permet aussi de replacer la chasse dans le contexte juridique national et cela montre aussi que nous avons une place importante, que ce soit au niveau local, régional ou même national.

Je débiterai mon propos par les ACCA, système qui nous est cher dans le département des Landes. **La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014** n'a pas porté de coup aux A.C.C.A dans la mesure où la constitution d'un GIEFF (Groupement économique et environnemental forestier) n'ouvre pas le droit au retrait d'une ACCA

Il existait, en effet, un vrai risque de voir par cette loi une entrée pour fragiliser le territoire des ACCA. Pour le moment, ce danger est par conséquent écarté.

La non-rétroactivité des dispositions issues de la loi du 7 mars 2012 portant diverses dispositions d'ordre cynégétique constitue la doctrine et n'a pas pour l'instant été remise en cause. Je rappelle en effet que cette loi assouplit les conditions d'entrée dans les ACCA pour les nouveaux propriétaires. Les nouvelles dispositions ne sont applicables que pour un achat postérieur au 7 mars 2012. En clair, vous avez une personne qui a acheté un terrain le 6 mars 2012, il n'est pas obligatoirement membre de droit. Si la même personne fait le même achat le 8 mars, sur simple demande, il devient membre de droit dans votre ACCA

Les nouveaux statuts des A.C.C.A et des deux catégories d'A.I.C.A (union et fusion) ont été diffusés et ne soulèvent pas de difficulté apparente. En 2014, le département a vu sa première AICA par fusion se constituer ; il s'agit des ACCA de Philondenx et Lacajunte qui ont fusionné et qui ont créé une nouvelle entité, une AICA par fusion, avec un seul Président, un seul Conseil d'Administration pour les deux communes concernées. Le *staff* technique est d'ailleurs à l'étude avec d'autres ACCA où *a priori* on va avoir de nouvelles créations au cours de l'année 2015.

Il demeure néanmoins 3 questions à régler :

- **L'utilisation a priori abusive du bail rural** qui permettrait d'obtenir la carte d'une A.C.C.A conformément à l'article L. 422-21-I-3° du Code de l'environnement.
- **La problématique des chasseurs étrangers dans les conseils d'administration** des A.C.C.A avec deux difficultés : beaucoup d'A.C.C.A dépassent le seuil d'étrangers dans leur conseil et l'étranger est admis pour une année seulement. C'est quelque chose qui nous est souvent rapporté. C'est-à-dire que si vous avez un membre facultatif dans votre ACCA et qui a un poste de Trésorier au Conseil d'administration, en tant que membre facultatif, il n'est élu que pour un an et ça ne lui donne pas la possibilité automatique de faire tout son mandat. C'est un problème.
- **La fusion des communes et le sort des ACCA** Normalement, dans les Landes, nous ne sommes pas concernés, mais c'est un problème assez important dans d'autres départements où lorsque vous

avez des fusions entre une commune à chasse banale et une commune à ACCA, aujourd'hui, on ne sait pas ce que deviendrait l'ACCA

Pour conclure, sur les ACCA, il ressort que tout danger juridique, tant européen que national est écarté *a priori* pour ces associations.

Par la suite, 2014 a vu naître le débat de fond sur la question "juridique" de la biodiversité et de sa gouvernance.

Il s'agit d'un chantier immense et on peut évoquer au moins trois questions :

- Le maintien du **CNCFS** (Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage), et des **CDCFS** (Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage), que l'on voudrait peut-être remplacer par des Conseils Nationaux ou Départementaux de la Biodiversité avec, évidemment, une représentativité du monde cynégétique qui se trouverait amoindrie avec tous les risques que cela peut faire encourir.
- La création de **l'Agence nationale de la biodiversité** et le sort de l'ONCFS ; actuellement l'ONCFS ne rentre pas dans le champ de cette agence, et on ne sait pas ce qu'il en sera demain.
- Les dispositions à débattre dans le projet de loi et les **amendements anti-chasse** qui se sont multipliés et dont certains mettent à mal la pratique du glau par exemple (la pétition « Glu » est déposée à l'entrée du Congrès, je vous invite à la signer).

Dans les événements législatifs importants de 2014, nous trouvons également la modification du Code civil. Pourquoi le Code civil ?

Tout simplement parce que la loi du **16 février 2015** relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures est venue modifier le Code civil et ajouter un article 515-14 ainsi rédigé :

« Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens ».

Mon propos n'a pas vocation à être politique ou philosophique, mais exclusivement juridique. Les promoteurs de cette réforme, défenseurs militants des animaux, ont franchi un cap très important.

Deux écoles de droit semblent s'affronter.

- **La première** semble dire que cette réforme du Code civil n'a pas d'incidence et qu'elle relève du symbole. C'est l'idée des Parlementaires qui ont soutenu les amendements dans la loi. Sauf qu'il est assez difficile de comprendre que l'on vote une loi qui ne changerait rien.
- **La seconde**, critique à l'égard de la première, ne cache pas sa satisfaction et voit dans la loi une première étape. Elle commence à prendre des initiatives pour passer à une seconde phase de l'opération juridique et s'active pour personnifier l'animal.
Que personne ne s'y trompe. La nouvelle rédaction du Code civil est un tremplin pour exercer des actions contre certains usages de l'animal et la nouvelle cible est maintenant la faune sauvage (cf. les amendements dans la loi sur la biodiversité).
Les articles en ce sens fleurissent dans toutes les revues des associations militantes et il est raisonnable de penser que les actions visant à renforcer ce texte vont s'amplifier.

Concernant la jurisprudence, il est intéressant de souligner que pour la première fois, le **Tribunal correctionnel de VERSAILLES** a condamné des individus par un jugement du 29 avril 2014, pour des actes d'entrave à la chasse. Ce sont les fameux saboteurs des chasses à courre qu'on voyait parfois dans certains médias, qui essayaient d'empêcher les chasses à courre de se réaliser.

La motivation de ce jugement repose sur une infraction de violence en réunion.
Cette décision est devenue définitive.

Il n'est d'ailleurs pas inintéressant d'observer que cette jurisprudence est intervenue pour des **faits antérieurs** à la publication du décret du 4 juin 2003 ayant institué un délit d'obstruction à la chasse.

Je faisais référence au début de mon intervention du risque encouru par le mode de chasse des gluaux. Cela fait plusieurs mois déjà que cette chasse traditionnelle dans cinq départements du sud de la France excite certaines associations d'opposants à la chasse et donne lieu à des **initiatives parlementaires** contre cette chasse des grives et du merle.

La loi sur la biodiversité a été choisie comme vecteur pour attaquer frontalement cette chasse au motif qu'elle ne serait pas sélective.

Pourtant, la **Cour de justice** a considéré, dans un arrêt du 27 avril 1988, que la chasse des grives aux gluaux était sélective et que la démonstration contraire n'était pas faite. Là aussi, c'est intéressant parce que, nous aussi, nous avons des chasses traditionnelles et il faut qu'on y soit extrêmement vigilant, je pense notamment à la matole pour l'alouette.

Côté Nuisibles, les nouveaux textes issus de la réforme de 2012 ont donné lieu à des contentieux dont les auteurs étaient parfois les fédérations de chasseurs et leurs partenaires et parfois les associations de protection de la nature et d'opposants à la chasse.

Plusieurs arrêts ont été rendus par le Conseil d'État durant l'année 2014.

Les recours des chasseurs et des piégeurs ont été très souvent couronnés de **succès**, y compris sur des espèces « sensibles » comme le putois (Pas-de-Calais et Loire-Atlantique). La réforme a donc rempli son office même si tout n'est pas parfait. Comme vous le savez, les discussions sont en cours sur la rédaction du prochain arrêté à venir au 1er juillet 2015. Pour le département des Landes, la liste se réduit tous les ans avec probablement la fouine, le renard et la corneille uniquement pour les 3 prochaines années.

Enfin, on peut considérer comme acquis qu'il n'y a plus de discussion sur le **principe de la délégation du droit de destruction** vers une association, A.C.C.A ou loi 1901. C'est notre fameux mois de mars où les ACCA peuvent détruire les animaux nuisibles. C'est un principe qui, pour nous, est très important et très utilisé, mais qui faisait un petit peu débat dans d'autres départements et, aujourd'hui, on a la confirmation que c'est quelque chose de tout à fait légal, possible et même recommandé.

Nous en venons naturellement à la question du piégeage où le projet de loi sur la Biodiversité, la nouvelle réglementation nuisible et les contentieux ont relancé entre la FNC et l'UNAPAF le débat sur le **mode de chasse piégeage**. L'idée est assez simple : si la liste des nuisibles est attaquée sous l'angle de la « nuisibilité » de l'espèce, un débat est en cours pour ne plus parler de nuisibilité, mais plutôt de mode de chasse. Et comme toutes nos espèces nuisibles sont avant tout des espèces gibiers, ça amènera à pouvoir finalement piéger, chasser, toutes nos espèces (la pie, le putois, la martre) pendant les périodes de chasse autorisées. La FNC présentera un projet de modification du Code de l'environnement sur ce point au cours de cette année.

2014 a également vu la validation du nouveau **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique dans les Landes**. Les Fédérations ont quelquefois des difficultés avec des contestations de leur schéma sur tel ou tel point.

Pourtant, les tribunaux viennent de rappeler que le schéma est **l'œuvre des fédérations** et n'est pas de la compétence des Préfets.

C'est ce point qui a été plaidé devant la Cour administrative d'appel de NANCY pour la Fédération de la MEUSE. Il ressort clairement que le Préfet ne peut pas modifier unilatéralement le schéma.

Je vais maintenant clore mon intervention en vous disant 2 mots sur la réforme territoriale et les impacts potentiels pour la chasse. Le 1er janvier 2016, les nouvelles régions administratives seront créées. Cela impacte de fait nos Fédérations Régionales et notre Fédération Nationale.

Un groupe national de travail et de réflexion auquel j'ai la chance de participer est chargé d'anticiper cette réforme.

Durant toute l'année 2015, nous allons essayer de proposer un nouveau schéma pour la réorganisation de la chasse en France, se basant sur les principes fondamentaux de cette réforme.

En 2016, la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes représentera 220 000 chasseurs (et un peu plus de 180 salariés) avec une culture et une approche de la chasse parfois un peu différentes.

Un congrès extraordinaire se déroulera en septembre prochain pour entériner les axes de travail proposés par ce groupe. Sans avoir d'impact réel sur votre pratique de tous les jours, nous allons essayer de faire en sorte que cette réforme puisse renforcer nos structures pour mieux prendre en compte vos intérêts.

Je vous remercie de votre attention.

Fédération Nationale des Chasseurs

Éva FAURE

Merci à vous, Monsieur le Président, de m'avoir invitée. Bonjour à tous. Je suis Docteur vétérinaire à la Fédération Nationale des Chasseurs et je suis là pour vous présenter différents sujets sanitaires. Vous allez voir, comment sont impliqués aujourd'hui les chasseurs et leurs structures sur tous les aspects sanitaires qui concernent la faune sauvage et puis, après, on verra les principales actualités sanitaires qui vous concernent aujourd'hui.

Rapidement, le plan pour que vous compreniez un peu de quoi on va parler. D'abord, je vais vous présenter les outils de surveillance que mettent en place les chasseurs et leurs fédérations.

Ensuite, on va voir les trois principales actualités sanitaires que je tenais à vous présenter,

- ✓ d'une part il y a l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène, ou bien la grippe aviaire, vous avez dû en entendre parler en début de saison, même en fin de saison aussi d'ailleurs ;
- ✓ ensuite il y a la Peste Porcine Africaine, on en entend de plus en plus parler dans un certain nombre de revues cynégétiques, donc on va en faire un point ;
- ✓ et enfin la Tuberculose bovine, puisque vous êtes particulièrement concernés dans ce département, on verra précisément où vous en êtes et où en est la situation au niveau national.

Je reprends ma place après avoir laissé monter le suspense sur les différents sujets que je voulais vous présenter. Je m'excuse pour ce problème. Je dois dire que je ne comprends toujours pas bien ce qui s'est passé, mais on va y arriver. Du coup, j'en étais à vous présenter les principaux sujets dont on allait parler.

Outils de surveillance

On va commencer par les principaux outils de surveillance que vous devez connaître puisque c'est vous qui les mettez en œuvre. On va faire le point pour que tout le monde ait bien en tête ce qu'on appelle « un outil de surveillance ».

Les outils de surveillance, ont commencé par le réseau Sagir. Je pense que vous le connaissez tous, je pense même qu'il est connu au-delà du monde cynégétique. De plus en plus de gens connaissent ce réseau qui existe depuis 1986 dans sa forme actuelle et qui, même pour tout vous dire, existait déjà avant puisque les chasseurs avaient déjà l'habitude de signaler un animal sauvage trouvé mort. Ils se demandaient bien ce que ça pouvait vouloir dire et donc, c'est vraiment un réseau qui existe depuis longtemps et qui fonctionne très bien, qui est très bien organisé et que le monde entier nous envie. Ça permet de récolter environ 2 500 animaux sauvages, cadavres d'animaux sauvages qui sont analysés tous les ans au niveau national. Le Ministère de l'agriculture lui-même reconnaît ce réseau dorénavant depuis 2012, avec lequel est passé une convention, et il a souhaité entre autres participer techniquement et financièrement à ce réseau pour vous aider et aider les fédérations qui, jusque-là, payaient sur leurs fonds propres l'ensemble de son activité. On a donc touché une somme d'argent qui va être répartie pour encourager les fédérations à participer.

Un autre point important, c'est l'ensemble de toutes les conventions qui existent entre fédérations départementales, par exemple GDS, qui sont les Groupements de Défense Sanitaire, une émanation du monde de l'élevage.

Il existe aussi des conventions entre fédérations départementales et toute une série d'organismes professionnels qui ont vocation à réaliser des études communes puisque les problématiques sanitaires qui touchent la faune sauvage en général touchent aussi la faune domestique. Donc, il y a un intérêt commun à mieux comprendre les fonctionnements des grandes maladies animales. Et on a recensé plus d'une trentaine d'études au niveau national. Dans votre département, vous avez participé à des études de ce type-là et c'est une très bonne reconnaissance du monde de l'élevage entre autres de nos structures.

On a ensuite le fameux réseau qui est lié à la mise en place du paquet hygiène et l'examen initial de la venaison, où maintenant nous en sommes à 350 formateurs référents au niveau national et on est à plus de 50 000 chasseurs formés à l'examen initial de la venaison. C'est-à-dire qu'on a plus de 50 000 personnes sur le territoire qui ont suivi la formation qui leur permet de détecter des anomalies sur les carcasses. C'est-à-dire aussi qu'on a plus de 50 000 personnes sur le territoire à qui on peut demander de signaler un problème quand on sait qu'*a priori* il risque d'y avoir des abcès sur des carcasses pour cause de tuberculose bovine, on sait qu'il risque d'y avoir des traces de parasites sur des carcasses, etc., on peut demander à ces 50 000 personnes de nous les signaler. Autant vous dire que c'est quelque chose de très rassurant et c'est quelque chose qu'on valorise beaucoup au niveau national.

Enfin, nous avons la sérothèque fédérale nationale à laquelle votre département participe. Cette sérothèque collecte des sérums, donc des prélèvements de sang sur les animaux tués à la chasse et des rates et conserve ces différents échantillons. Le fait de les conserver, ça nous permet ensuite de revenir en arrière sur l'historique d'une maladie ou bien sur l'état sanitaire d'une population de grands gibiers. Et ça nous permet de montrer, par exemple, que telle maladie n'était pas présente sur le grand gibier à telle époque et de répondre entre autres à un certain nombre d'accusations parce qu'on peut comprendre aussi, que bien souvent la faune sauvage est un peu accusée de tous les maux et ce n'est pas forcément elle qui en est responsable. Ça nous permet de réunir un peu d'information. Comme vous pouvez le voir, on est maintenant arrivé à un fonctionnement assez important de cette sérothèque fédérale nationale. Le nombre de fédérations départementales qui a souhaité y participer permet de couvrir le territoire dans son intégralité pratiquement. Elle a de plus en plus de succès. Si je reviens, l'année prochaine, et que je vous présente cette carte, vous allez voir qu'elle aura encore plus de départements coloriés en vert. Donc, on en est très fiers, très contents. On a plus de 10 000 échantillons stockés et on va commencer à les utiliser pour avoir des résultats nationaux sur un certain nombre de questions qu'on se pose.

Actualités sanitaires

La première, parce que je pense qu'elle vous a bien concernés dans le département, c'est **l'influenza aviaire hautement pathogène** due à H5N8. Ce n'est pas le même qu'en 2004-2006, mais c'est le même type de virus. C'est donc un virus qui a son origine dans les pays asiatiques, c'est un virus grippal qui a tendance à évoluer très vite. Le principe, c'est qu'en fait il se développe dans des zones où il y a des contacts forts entre oiseaux, porcs et hommes. Là, les souches évoluent, des nouvelles souches arrivent et entre autres des souches hautement pathogènes comme H5N8. Il y a eu une alerte, cette dernière saison, avec quelques foyers en Europe, dont vous avez sûrement entendu parler, en Europe du Nord, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne. Suite à ça, le changement

de niveau de surveillance en France a augmenté puisqu'on est passé de « négligeable » à « modéré ». On est au niveau de risque modéré, on y est toujours.

Dans ce contexte-là, on a réussi à discuter avec le Ministère en charge de l'agriculture en disant à l'époque de la dernière grande crise 2005-2006, le monde de la chasse a tenu à mettre en place un certain nombre d'éléments qui jouent actuellement en notre faveur, c'est-à-dire qu'on a accepté d'identifier nos appelants, on a accepté que les détenteurs d'appelants s'enregistrent, ce qui nous a permis de dire au Ministère « Regardez tout ce qu'on a fait par rapport à la dernière fois. Vous ne pouvez pas être aussi contraignants et nous demander des mesures aussi drastiques que ce que vous nous aviez demandé avant ». On a réussi à négocier ça. Le Ministère a dit « En effet, on a une certaine assurance par rapport à ce que vous avez mis en place. On vous demande principalement de bien tenir à jour vos fichiers de détenteurs d'appelants et d'identification d'appelants et de diffuser et de rediffuser les deux fiches - que vous voyez à l'écran - qui récapitulent les bonnes pratiques que doivent respecter les chasseurs de gibier d'eau et les détenteurs d'appelants ». C'est ce qu'on a fait, c'est ce que les fédérations ont fait.

Je voudrais quand même dire qu'il faut se méfier, l'influenza aviaire hautement pathogène, il n'y a pas eu de foyer en France, aucun. En revanche, depuis le mois de janvier, on en entend parler de plus en plus, il y a du H5N1 qui s'est développé aux États-Unis. Il y a eu un foyer en Bulgarie, en Roumanie, sur le delta du Danube et sur les bords de la Mer Noire. C'est quand même probablement des zones que fréquentent les oiseaux migrateurs qui arrivent chez nous. Donc, restons vigilants, il reste probable que cette année, cet été ou à l'automne, des foyers arrivent en France. Moi, je vous encourage à signaler toute mortalité d'oiseau sauvage que vous verriez.

Je comprends que pour vous c'est difficile parce que vous avez tendance à vous dire « Finalement, on ne le signale pas, on est tranquille ». Sauf que dites-vous bien que si un foyer se développe en France, il n'y en aura pas qu'un seul. Si ce n'est pas vous qui le détectez, quelqu'un d'autre le détectera. Et on a tout intérêt à dire que « Nous, les chasseurs, on est sur le terrain et on est capable de voir ce genre de chose » et on a tout intérêt à ce que le premier foyer soit détecté. Ça permettra de vraiment restreindre la propagation de ce virus et de subir le moins de conséquences possible. Je vous encourage vraiment à signaler toute mortalité d'oiseaux sauvages. Bien sûr, d'un autre côté, il faut que vous continuiez à identifier vos appelants, tenir vos registres et vous signaler auprès de votre fédération quand vous êtes détenteur d'appelants. Je sais bien que tous ces aspects administratifs c'est un peu lourd pour vous, mais pour nous on n'a pas d'autres moyens de justifier cette activité-là et de réussir à la maintenir quand il y a un problème sanitaire. Je sais que je n'ai pas bonne presse en général quand je dis ça, mais j'espère que vous comprenez ma position.

La peste porcine africaine, qui fait parler de plus en plus. En gros, la situation, elle est présente en Sardaigne depuis plus de 30 ans, sachant que quand on voit la distance qu'il y a entre la Sardaigne et La Corse, on se dit qu'elle a dû y passer, on a fait faire des analyses sur les porcs et un certain nombre sur les sangliers en Corse et on est sûr qu'actuellement la peste porcine africaine n'est pas présente en Corse.

En revanche, ce qui s'est passé, mais en fait ça fait plus d'une dizaine d'années que c'est en train de se passer, elle est arrivée par bateau au Sud de la Méditerranée et puis elle remonte petit à petit. Elle est remontée en fait en Ukraine, en Biélorussie, en Bulgarie, etc. Puis, petit à petit elle se rapproche, en Pologne, le premier cas européen. Maintenant, on la détecte dans les 3 états baltes. Donc, elle est présente en Europe. C'est aussi pour ça qu'on en entend de plus en plus parler.

Il y a eu une expertise réalisée par une Agence Nationale à la demande du Ministère de l'Agriculture et cette expertise a conclu qu'elle n'arriverait pas de proche en proche, ce n'est pas les sangliers qui vont s'infecter et infecter leurs voisins, et infecter encore les voisins, etc., elle ne va pas arriver

comme ça. En revanche, elle arrivera probablement par le biais d'activités humaines : par des charcutiers qui ne respecteront pas les demandes sanitaires qu'il y a sur l'exportation de viande, par des camions qui vont transporter des porcs ou des sangliers sans avoir respecté aussi les contraintes sanitaires, ou bien par des chasseurs qui seraient allés faire un voyage de chasse dans ces pays de l'Est et qui en rapporteraient de la viande - c'est peu probable - ou bien qui rapporteraient du matériel sali et pas nettoyé. C'est fondamental. Ce virus se maintient très bien dans de la matière organique, même une petite goutte de sang un peu séchée sur un couteau ou ce genre de chose ça transmet le virus. Donc, ce qu'il faut bien se dire et ce qu'il faut que vous disiez à vos collègues qui vont faire ce genre de voyage de chasse, c'est fondamental de tout nettoyer avant de partir, avant de rentrer en France, de nettoyer tout son matériel, ses habits, ses chaussures, ses bottes, de tout nettoyer. Ce sera le meilleur moyen de ne pas transmettre nous-mêmes le virus en France. Et puis, il y aura toujours la question des lâchers de grands gibiers. Il faut faire très attention à tout ce qui vient de Pologne et des états baltes.

SYLVATUB est la surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage. Tout d'abord, je pensais juste vous présenter, parce que je trouve assez intéressant de regarder ça, l'évolution des niveaux de surveillance des départements. Vous devez connaître maintenant SYLVATUB. En gros, c'est basé sur le principe d'un niveau de surveillance différent en fonction du risque, de l'analyse du risque et du passage de la tuberculose bovine dans la faune sauvage. Les départements que voyez là en rouge sont les départements de niveau 3 là où le risque est plus élevé. En orange, c'est le niveau 2, là où le risque est intermédiaire. Et en blanc, les départements niveau 1 où on considère que le risque est plus faible. Lorsque le dispositif SYLVATUB a été monté en septembre 2011, on en était là. Et regardez depuis comment ça s'allume sur la carte. Ce qu'on peut voir- je reviens à la carte la plus actuelle - c'est que quand même il y a eu clairement une augmentation de l'inquiétude et une révélation d'un certain nombre de choses sur la façade atlantique. En gros, entre l'origine, donc 2011, et maintenant 2015, l'inquiétude qui était plutôt du côté de la Côte d'Or, de la Forêt Bretonne, etc., est en train de se déplacer sur la façade atlantique pour différentes raisons. Je n'ai pas fait le point précisément, mais en gros, quand on revient sur ces cartes-là, on se rend compte qu'il y a des départements qui rétrogradent, qui étaient en niveau 3, qui sont passés en niveau 2 et des niveaux 2 qui repassent en niveau 1. Ce qu'il faut bien avoir en tête c'est que quand il y a une bonne participation de tous les acteurs ruraux en même temps, et là j'insiste bien là-dessus, c'est toutes les catégories en même temps, aussi bien les éleveurs que les piégeurs que les chasseurs. Quand tout le monde s'investit au niveau d'un département qui est classé en niveau 3, on arrive vraiment à améliorer la situation. Si on revient sur les cartes, on se rend compte que la Côte d'Or qui avait été un département rouge avec des départements orange, voire rouges autour, s'est assainie, il y a maintenant uniquement la Côte d'Or qui reste en zone de niveau 3 et en zone surveillée fortement.

Sinon, pour le reste, on a réussi à gérer les choses parce que tout le monde s'est investi fortement.

Ça me fait donc vous dire en conclusion sur SYLVATUB qu'il ne faut pas relâcher la pression, il faut que la surveillance soit menée par tout le monde en même temps. Il faut que tout le monde s'implique et il faut que vous, les sociétés de chasse et les chasseurs sur le terrain, réussissiez à atteindre les objectifs qui vous sont demandés.

Des résultats au niveau national montrent qu'on fait environ 3 000 analyses par an, que ce soit en cerfs, en sangliers ou en chevreuils. On est à plus de 3 000 analyses sur tous ces animaux par an.

Dans les Landes, en gros ce que je peux vous dire, c'est que tous les ans en piégeage blaireaux, vous arrivez très bien à atteindre vos objectifs et ça, c'est très satisfaisant. Il reste à améliorer un peu les analyses qui doivent être faites sur sangliers. Vous avez un objectif à atteindre dans la zone infectée en termes de sangliers. Et là, par exemple, cette année on doit être à une dizaine de sangliers

transmis pour analyse, sachant qu'en termes de blaireaux depuis le début du piégeage blaireaux, c'est-à-dire depuis très peu de temps, on est déjà à 25 blaireaux qui sont remontés, ce qui est super. Moi, je vous félicite pour l'implication en termes de piégeage. Il reste à améliorer un peu l'implication sur le sanglier. Mais il y a un autre point qu'il faut avoir en tête, c'est que tout abcès interne sur une carcasse doit être signalé à votre fédération. Si vous voyez un abcès interne, vous appelez votre fédération. Ce n'est pas systématiquement de la tuberculose bovine. Mais si c'est la tuberculose bovine, c'est important d'appeler votre fédération.

Je n'ai plus qu'à vous remercier d'une part pour votre attention, malgré mon petit problème de démarrage, et puis aussi surtout vous remercier parce que, moi, je vous présente tout ça, je vous parle de tout ça, mais je sais très bien que tous ces dispositifs de surveillance, toute cette implication, ça représente pour vous, en tant que Présidents d'ACCA, et vous chasseurs sur le terrain, un investissement qui est important. Je sais qu'on vous sollicite beaucoup, pour beaucoup de choses. Et ça, c'est un sujet de plus. Moi, ça me semble important, c'est un très bon moyen de montrer que les chasseurs sont présents sur un territoire, sont capables de beaucoup de choses et que s'ils n'étaient pas là, toute cette information sur la faune sauvage, on n'arriverait pas à l'avoir. Mine de rien cette activité-là à un vrai sens d'intérêt général puisque vous participez à la surveillance sanitaire des animaux domestiques et de la santé humaine.

Je vous en remercie fortement parce que je suis bien consciente de ce que ça demande et c'est vraiment super de voir cette implication-là. Merci beaucoup.

Rapport d'André LAILHEUGUE

Monsieur le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Conseiller Départemental,
Monsieur le Maire de Pontonx sur l'Adour,
Mesdames, Messieurs, mes Chers Amis,

L'actualité fédérale de l'année écoulée a une nouvelle fois été riche. À l'accoutumée, je vais tenter de vous la synthétiser de la manière la plus fidèle possible, sans qu'elle vous soit indigeste à cette heure avancée de la matinée.

J'ai pu lister ainsi 17 sujets sur lesquels un retour d'information me paraît intéressant dans votre parcours de responsable cynégétique landais. Ne vous inquiétez pas, cela fait maintenant 5 ans que je réduis la durée de mon intervention, et celle-ci n'échappera pas à la règle.

J'introduirai mon rapport par l'application du nouveau **Schéma départemental de gestion cynégétique**, rentré en application depuis le 17 juillet 2008. Ce document opposable à tous les chasseurs s'est vu renouvelé dans un débat vif, parfois serré, mais dans tous les cas, je pense pouvoir dire dans la concertation. Merci Monsieur le Préfet pour votre bienveillance. Nous savons, je sais, que certaines des mesures relatives à la sécurité ont pour conséquence une diminution de l'efficacité des battues, du moins dans certains endroits, là où le gasoil était apparemment moins cher... N'y voyez aucune allusion ...

Je répète une nouvelle fois, cette tribune est une bonne occasion pour le faire, que la Fédération n'est absolument pas à l'origine de ces nouvelles contraintes. Mais pour autant, la triste expérience acquise, ces dernières années, fait que nous validons sans retenue cette nouvelle formulation, qui finalement diffère assez peu de la précédente si vous avez la curiosité de relire le schéma précédent. Malgré tout, ces 8 derniers mois d'application n'ont pas laissé transparaître de dispositions réellement bloquantes. Ce n'est peut-être pas totalement étranger à ce qui correspond ici à mon second sujet, **les formations sur la sécurité**.

La Fédération se donne la durée du schéma pour former ou reformer tous les responsables cynégétiques des Landes, chefs de ligne, chefs de battue, Présidents, chasseurs volontaires, à une formation très complète sur la sécurité en battue collective. A la date d'aujourd'hui, ce sont déjà 2500 chasseurs qui ont participé aux réunions de sécurité réalisées par le service technique fédéral. Ces réunions ont débuté après la présentation officielle de ladite formation aux autorités départementales le 28 novembre dernier. J'en profite pour rassurer Frédérique PORTERIE, Procureur de la République de Dax sur cette journée, idoine était bien présente !

De plus, en collaboration avec notre administration, la fédération a réalisé une séance spécifique pour l'ensemble des lieutenants de louveterie landais. Ainsi, un seul discours est dispensé sur ce thème dans le département. La chasse est et doit rester un loisir. Nous comptons sur vous pour sensibiliser vos chasseurs et faire en sorte que tout comportement inapproprié soit relevé. Une fois informés, grâce à un rapprochement très constructif avec les parquets de Dax et Mont-de-Marsan,

nous pourrons proposer à ces personnes une session de mise à niveau afin qu'ils comprennent la raison de ces règles de sécurité, pour eux-mêmes et les autres usagers de la nature.

Dans ce contexte que je reconnais aisément difficile pour les bénévoles que vous êtes, la Fédération développe son ingénierie pour vous aider dans la gestion de votre territoire. C'est le 3ème point que je voulais souligner : le **service rendu à l'ACCA**.

Vous avez été très nombreux à bénéficier du support informatique cartographique de la Fédération pour la mise à jour de votre territoire, le dossier de déplacement d'une réserve, la mise à disposition de cartes à différents formats pour la préparation de vos cartes et j'en passe. Grâce aux différents partenariats que nous avons pu nouer en tant qu'association, nous pouvons vous aider dans bon nombre de vos démarches administratives. Ces services-là vous sont ouverts et offerts. Nous avons amélioré nos capacités de services, alors surtout n'hésitez pas à en profiter.

La question de **l'ingénierie** départementale m'amène naturellement à insister sur la nécessité de disposer d'une argumentation technique et scientifique au sein même de la Fédération afin de défendre vos intérêts. Je peux évoquer ici les chasses culturelles, avec la défense de la pratique de la chasse aux alouettes aux pentes. La Fédération des Landes reste une locomotive pour l'étude régionale avec déjà plusieurs publications. Il convient de rester très vigilant sur cette chasse, que le Président développera dans son rapport. C'est la science qui vous permet, désormais tous les ans, de chasser la palombe jusqu'au 20 février, dispositif désormais étendu à l'ensemble des départements. Et sans la science, j'imagine que notre dossier endémique de l'ortolan et des pinsons serait clos. C'est pourtant cette science qui nous permet d'avoir de l'espoir devant le militantisme violent des activistes divers, devant l'hypocrisie de certaines associations et puis-je dire devant l'inertie de notre Ministère ? Avec une haie depuis très longtemps à la même hauteur, pourquoi tant d'hésitation, de crainte, à sauter cette haie alors que les conditions essentielles du marathon sont réunies afin de gagner la médaille de la dérogation. Posez-vous la question ? Notre fédération est et sera présente sur ces différents fronts.

La science peut servir aussi de perspective. Mon cinquième point traitera non pas du passé, mais de l'avenir, car il me semble impossible de vous passer sous silence le **projet caille des blés**. Souhaitée par le Conseil d'administration et en se basant sur diverses expériences, une étude d'envergure accompagnée de propositions concrètes sera réalisée tout au long de cette année 2015. La Fédération a la chance de pouvoir s'appuyer sur un excellent réseau de Lycées et d'Universités qui souhaitent faire travailler leurs étudiants sur nos sujets. Une première phase d'enquête administrative est déjà en cours et certains d'entre vous ont reçu un petit questionnaire très simple sur cette espèce. Nous comptons sur vous pour y répondre, même si j'ai pu constater que vous avez déjà été très nombreux à le faire. La seconde phase de ce travail consistera à échantillonner les territoires, ce printemps et ce début d'été, afin d'évaluer la présence de la caille des blés et les habitats préférentiels. L'analyse de ces données devrait nous permettre d'identifier des milieux privilégiés et ainsi proposer en collaboration avec nos partenaires agriculteurs des mesures simples pour conserver les oiseaux jusqu'à leur départ en migration. Cette opération connaît un réel succès dans le Tarn-et-Garonne et l'Aude pour ne citer que ces départements. Ce travail est à replacer dans une politique générale de promotion du petit gibier, notamment en direction des jeunes chasseurs, car vous le savez mieux que moi, nous sommes avant tout des chasseurs de petits gibiers et de migrateurs. J'espère très sincèrement que nous pourrons avancer sur ce projet aux côtés du monde agricole.

Les actions de la Fédération à l'image de ce projet caille sont multiples, variées et cela nécessite de construire des **partenariats** solides avec des organismes ou institutions sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Je souhaite dans mon 6ème point remercier et valoriser la collaboration que nous entretenons avec ces derniers. En effet, votre fédération est reconnue nous pouvons dire au niveau

national pour son implication dans la préservation des zones humides. Ce travail colossal n'est possible qu'avec le soutien sans faille du Conseil Général des Landes avec qui nous avons la chance de travailler sur d'autres thématiques. Bien entendu le Conseil Régional contribue activement à ce programme ainsi que l'Agence de l'Eau Adour Garonne, partenaire privilégié que nous sollicitons beaucoup, mais qui répond présent. J'imagine en raison des actions accomplies et du bénéfice environnemental créé.

Il serait trop long d'expliquer toutes les conventions que nos services font vivre dans l'intérêt des habitats, mais n'oublions pas :

- le Conservatoire des Races d'Aquitaine avec qui nous travaillons sur le sauvetage de la vache marine,
- Aliénor et CDC biodiversité dans le cadre des mesures compensatoires de l'A65,
- le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) avec une première mesure réalisée sur Saint-Perdon,
- le Civam-Bio des Landes avec le programme haie,
- les universités que j'ai citées tout à l'heure,
- et bien entendu vous, ACCA et associations spécialisées landaises avec qui nous construisons notre avenir.

Il est, je pense, important de saluer ce travail de collaboration que je trouve exemplaire, et qu'il me soit permis ici de remercier publiquement tous ces organismes dont beaucoup sont présents aujourd'hui.

Mes chers amis, je voulais dire maintenant un mot sur la gouvernance de vos associations, les ACCA. Nous constatons, au travers de notre société contemporaine, que le paysage du bénévolat se transforme. Nous savons, très objectivement, que certains d'entre vous connaissent de réelles difficultés pour maintenir simplement la structure associative. Nous savons également que présider une ACCA n'a rien d'une sinécure à plusieurs égards, alors que nous sommes tous conscients de la chance que nous avons de disposer de cette structuration pour nos territoires de chasse.

Comme cela vous avait déjà été présenté, les nouvelles dispositions législatives vous permettent de fusionner entre ACCA. En 2014, notre département a donc créé sa première AICA par fusion sur les communes de Philondenx et Lacajunte qui s'est traduite par la dissolution des 2 ACCA au profit de la création d'une seule entité associative avec un seul Président, et un seul Bureau pour les 2 communes.

Nous avons d'autres projets de fusion en attente et pour cette démarche, les services de la Fédération sont là pour vous aider. C'est d'ailleurs toute la philosophie de la réédition du classeur bleu que vous devez tous avoir désormais où nous avons essayé de remettre à jour toutes les procédures et toutes les explications pour vous épauler dans votre présidence.

2014 a également été l'année du renouvellement du plan de chasse triennal chevreuil. Ce dispositif maintenant rodé vous permet d'avoir une plus grande souplesse sur la réalisation de votre prélèvement avec 40% la première année. Je précise que la Fédération octroie automatiquement les 20% de bracelets en tir d'été, période comprise entre le 1er juin et l'ouverture générale. Les tirs individuels sont parfaitement possibles après l'ouverture, c'est simplement la dénomination qui change.

Le plan de chasse cervidés est la variable d'ajustement pour nos partenaires forestiers. Nous ne sommes pas là pour éradiquer les animaux, mais nous devons cependant être attentifs à la replantation de la forêt qui s'effectue actuellement. Les plans de chasse doivent être réalisés. Je

rappelle qu'en cas de manquement au 80% de réalisations, l'ACCA peut être tenue responsable d'éventuels dégâts. Vigilance absolue !

Je tenais également à rappeler que les recours sont à faire normalement au terme de la seconde année. Nous avons eu plusieurs demandes dès la première année, ce qui n'est pas normal. Ces demandes ont néanmoins pu être traitées, mais ce n'est pas satisfaisant. Je compte sur vous pour adapter votre demande triennale lors du prochain plan, mais nous aurons le temps d'en reparler d'ici là. Enfin, je vous rappelle que pour vous simplifier la vie, vous avez accès au prélèvement automatique, ce qui vous permet de recevoir les bracelets directement chez vous. Ce dispositif est aujourd'hui largement utilisé parmi vous, mais pour les retardataires, pensez à contacter le service comptabilité pour mettre en place la procédure.

Qui dit « plan de chasse », dit « venaison ». Vous êtes de plus en plus nombreux à nous faire remonter vos difficultés pour écouler cette venaison malgré une information déjà existante. La Fédération va monter un groupe de travail pour plancher sur cette question. Il existe des circuits de valorisation non expérimentés dans les Landes. Ancré dans notre culture de chasse populaire, il n'est pas question ici d'avoir une démarche lucrative, mais bien de valoriser la chasse et le gibier au travers de labels déjà existants avec la recherche de partenaires intéressés. Pour mémoire, le tableau landais annuel est de 14 300 chevreuils, 8 000 sangliers et 830 cerfs pour près de 11 000 battues. Nous devons pouvoir valoriser ce produit naturel auprès d'un plus grand nombre. Cependant permettez-moi d'être désagréable auprès de certains qui valorisent très mal la reconnaissance de la mutualisation, en pratiquant un prix prohibitif auprès des ACCA qui demandent du sanglier gratuit pour leur banquet annuel. Attitude lamentable ! Merci aux ACCA très nombreuses qui pratiquent, vu le contexte du sanglier, la solidarité, la gratuité, le partage. Un questionnaire vous parviendra pour connaître les possibilités de chacun.

Malheureusement, l'abondance du grand gibier n'est pas en rapport avec l'abondance des chasseurs et notamment des nouveaux chasseurs. La formation au permis de chasser est une mission de service public des fédérations et nous formons quelque 300 candidats tous les ans. Au niveau national, il semblerait que le nombre de candidats enregistre une tendance à la hausse régulière. La simplification de l'examen y est probablement pour quelque chose. En effet, depuis le 1er janvier 2015, l'épreuve est désormais centrée sur une seule session avec un parcours pratique classique et un QCM de 10 questions. Les candidats bénéficient maintenant d'un site internet dédié où ils peuvent s'entraîner autant qu'ils le veulent. Il ressort de toutes les enquêtes que l'on devient chasseur dans la majorité des cas par transmission ou parrainage. Si chacun de nous amenait à la chasse seulement 1 personne, le déclin des effectifs serait peut-être enrayé. Rassurez les volontaires, la formation donnée par le service technique permet dans 70% des cas d'avoir l'examen au premier coup. Nous devons tous être des ambassadeurs. S'inspirant également d'expériences d'autres départements, la Fédération expertise actuellement la possibilité d'aider le nouveau candidat, que cela soit financièrement, ou bien même dans sa pratique la première année.

De ce point de vue, la prise du permis de chasser est également liée à l'accueil du chasseur sur le territoire, qu'il soit landais ou extérieur au département. J'en arrive ici à mon 12ème sujet : **ADDI'CHASSE**. J'éprouve une réelle satisfaction de voir ce projet s'ancrer véritablement et durablement dans le paysage cynégétique landais, avec une véritable dynamique de territoire qui fait des émules jusqu'au niveau national. Depuis son lancement en 2012, ce sont 292 chasseurs accueillis par ADDI'CHASSE avec un retour de près de 30 000 € pour les ACCA adhérentes. À chaque fois, les ressentis des chasseurs accueillis sont excellents. Bien plus que la chasse, ce projet permet de faire découvrir notre région à des familles entières, participe à des échanges culturels, valorise notre chasse populaire et enfin apporte un soutien parfois intéressant à la réalisation des plans de chasse.

Fort de ce constat très prometteur, j'avoue ressentir une certaine frustration sur le fait que seulement 50 ACCA adhèrent à ADDI'CHASSE. Il ne se passe pas un jour à la Fédération où nous sommes avertis, pour nous signaler des difficultés dans l'organisation des battues par manque de monde, ou bien constater la réticence pour augmenter les plans de chasse, parfois avec l'argument financier... Mes chers amis, je ne peux pas l'entendre, tellement ces arguments sont hypocrites et égoïstes. Nous sommes aujourd'hui 23 500 chasseurs landais. Nous étions 30 000 en 2000. Je constate, assez désabusé que, malgré cette diminution problématique du nombre de pratiquants, certaines de nos ACCA maintiennent leur territoire fermé, soit à d'éventuels chasseurs extérieurs, ou bien à d'autres modes de chasse.

La formule lando-landaise qui s'exprime en ces termes « La chasse doit être une et indivisible » vous sollicite pour que vous ouvriez votre territoire gratuit ne serait-ce que le temps d'un week-end de chasse. De quoi avez-vous peur ?

Pour la campagne prochaine, je vous le demande, adhérez à ADDI'CHASSE. Ne proposez ne serait-ce qu'une seule offre, un bracelet en tir d'été par exemple ou bien en tir d'hiver. Nous devons tous ensemble donner de l'ampleur à ADDI'CHASSE, car actuellement la demande est bien supérieure à l'offre, et c'est inacceptable de notre part dans cette situation d'abondance. J'ai même l'impression que certains n'ont pas encore bien compris le concept même de cette idée. Pour toutes les informations, contactez notre ambassadeur Timothé QUENOUILLE, toujours en contrat d'avenir à la Fédération. Adhérez, je compte sur vous !

Je parlais à l'instant de Timothé, eh bien c'est de son travail avec les scolaires dont je vais maintenant vous faire échos. Il existe depuis 2010 une convention entre notre Fédération Nationale et le Ministère de l'Éducation qui permet que la découverte et l'éducation de la nature conduites par les fédérations départementales de chasse et de pêche, soient enfin reconnues au plan national.

La réforme des rythmes scolaires a ensuite conduit les collectivités à chercher des intervenants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. Ainsi, nous avons orienté Timothé sur cette activité, un peu pour voir... Comme à chaque fois, nous sous-estimons grandement la place que nous avons dans notre société. Plus qu'une réussite, c'est un véritable succès que connaît cette opération. Il ne s'agit en aucun cas de faire du prosélytisme comme certains veulent nous le faire croire, mais bien d'une découverte de la nature locale, s'appuyant sur des supports et un discours adapté et travaillé en conséquence. Ce sont ainsi 12 conventions qui ont pu être signées ce début d'année avec des écoles. Il ne s'agit là que de la première phase du déploiement de cette stratégie de sensibilisation des plus jeunes. La Fédération ne pourra pas aller partout, et je dirais même qu'il n'est pas souhaitable qu'un salarié se focalise, dans le long terme, sur cette action. C'est là que vous rentrez en piste, mes Chers Présidents.

Durant ce printemps et cet été, nous souhaitons former des bénévoles à cet exercice afin que nous puissions intervenir dans d'autres établissements. Attention, il s'agit d'un engagement. Vous serez sollicités prochainement pour que vous nous indiquiez d'éventuelles personnes intéressées. Les interventions sont courtes, en moyenne 3/4 d'heure, mais cela nécessite une réelle préparation. Tout le matériel pédagogique sera fourni par la fédération. Une bonne communication est un réel atout. Une mauvaise intervention, mal préparée, non maîtrisée peut avoir des effets dévastateurs. C'est pour cette raison que nous souhaitons absolument vous former. C'est un challenge à ne pas rater ! Il faut agir pour transmettre les connaissances de la nature au profit du concept des très jeunes générations actuelles et futures qui savent comment est un lion, mais parfois appelle le lièvre « gros lapin ». Quelque part Jean de Lafontaine nous manque ! Encore une fois, je compte sur vous pour rétablir ce manquement.

Cela m'amène naturellement sur la thématique de la communication. Pas de *satisfecit* ici, mais force est de constater que notre entreprise de communiquer poursuit son déploiement. Le nouvel environnement graphique a permis de rendre lisibles et identifiables tous les documents de la Fédération. Les nouvelles technologies nous permettent d'être présents sur les réseaux sociaux et de démultiplier la portée de nos actions via le site internet.

Nous essayons d'améliorer notre communication interne avec l'usage des SMS et des mails. À ce sujet, vous êtes encore une cinquantaine à ne pas disposer d'une adresse électronique. Il est important que nous puissions contacter toutes les ACCA via ces techniques et c'est pour cette raison que nous vous demanderons, si vous le souhaitez, de nous fournir une adresse.

Nous continuons également notre communication et cultivons notre singularité avec le centre de soins ALCA TORDA. Ce dernier est toujours très largement présent dans la presse suite aux diverses opérations réalisées dont les chasseurs landais peuvent être fiers. Nous sommes en phase de stabilisation de la structure après d'importants travaux liés à l'obtention d'un financement européen. Il convient maintenant de stabiliser l'équipe en place avec l'aide du Conseil Départemental qui s'inscrit, là aussi, comme un véritable partenaire.

La semaine dernière, la totalité de l'équipe CITES de l'ONCFS est venue suivre une formation sur la thématique des oiseaux saisis puisque nous sommes devenus une structure importante dans la lutte contre le trafic d'espèces protégées. Je vous le dis tous les ans, votre Fédération assume pleinement son statut d'association de protection de la nature et ses actions sont vérifiables par tous. C'est à ce titre également que la Fédération est opératrice du document d'objectif des Barthes de l'Adour, entité désignée comme zone de protection spéciale par la Directive oiseaux dans le cadre du réseau européen NATURA 2000.

Après les multiples actions sur ce territoire, même si la désignation en elle-même laisse encore des rancœurs chez certains d'entre nous, il est un fait que la nomination de la Fédération est gage de légitimité sur ce DOCOB. Il fallait absolument tenir le crayon dans ce travail, car il conditionne la pratique de centaines de chasseurs, notamment de gibier d'eau. Nous en sommes à la phase finale et la publication du document devrait se faire dans le courant de cette année.

Mes Chers Amis, je clôturerai mon intervention par la référence à un ouvrage qui lie le territoire des Barthes à l'instant mentionné au travail et à l'intelligence d'un homme ainsi qu'à la fédération des Landes. Intitulé "L'Homme dans la Nature, chasseurs et biodiversité" réalisé par la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et publié par la Fondation François Sommer, cet ouvrage valorise les actions de cette fondation en retraçant l'historique sans oublier de mentionner les hommes qui ont fait partie de cette histoire. C'est ainsi que ce livre, dont la portée est très largement nationale présente, au travers des Landes, l'action du Président Henri Sallenave pour protéger ce territoire d'exception, avec l'acquisition de l'un des premiers territoires de cette fondation à Saint-Martin de Seignanx. Qu'il y trouve un hommage mérité, et je peux vous assurer, moi qui ai eu le privilège de le côtoyer, que nous poursuivrons son œuvre, dans le maintien d'une politique fédérale en faveur de la préservation des habitats naturels.

Je vous remercie de votre attention.

RECOMPENSES : REMISE DES DIPLOMES

Jean-Roland BARRÈRE

J'appelle à la tribune :

- **Bernard DUBOS** : né le 26 juillet 1954 - Ancien Président de l'ACCA de Bourdalat, plus de 30 ans au sein de l'ACCA,
- **Jean DUMOLIÉ** : Né le 22 juillet 1923 – Doyen de l'ACCA Montoise – Trésorier de l'ACCA depuis 31 ans,
- **Jean-Claude CAPUCH**, né le 11 septembre 1943 – Président de l'ACCA de Moliets et Maa depuis 31 ans,
- **Michel CAPUCH**, né le 11 septembre 1943 – Secrétaire de l'ACCA de Moliets et Maa depuis 31 ans,
- **Robert LAUDOUAR**, né le 27 novembre 1950 – Trésorier de l'ACCA de Moliets et Maa depuis 31 ans,
- **Éric DIZABEAU**, né le 17 novembre 1965 – Président de l'ACCA de Tilh depuis 15 ans,
- **Jean-Pierre ARNAUDIN** né le 23 avril 1941 – Président de l'ALCGE et Vice-Président de la FDC de Landes.

Jean-Roland BARRÈRE : J'aimerais qu'ils montent parce que je n'en vois qu'un pour le moment.

Je vais solliciter des élus qui sont là, et Monsieur le Préfet, s'il veut bien se rompre à cette tradition. Monsieur LAUDOUAR et Monsieur DUMOLIÉ ne sont pas là.

Monsieur DUBOS a été Président de l'ACCA de Bourdalat pendant plus de 30 ans. Il a passé la main récemment.

On va confier le diplôme de Monsieur DUMOLIÉ qui était trésorier de l'ACCA de Mont-de-Marsan depuis 31 ans au Président de l'ACCA qui lui remettra.

Le diplôme des frères CAPUCH sera remis par Madame la Députée.

Jean-Louis CARRÈRE va remettre le diplôme à Éric DIZABEAU qui était Président de l'ACCA de Tilh.

Jean-Pierre ARNAUDIN a été Président de l'ALCGE pendant plus de 40 ans. Il s'est battu pour les chasseurs de gibier d'eau. Il est Vice-Président de la Fédération des Chasseurs des Landes depuis quelques années. Il a été largement remercié par ses adhérents lors de l'Assemblée générale de l'ALCGE à Tosse dernièrement. Je tenais à lui rendre hommage, aujourd'hui, puisque j'avais été un petit peu pris de court lors de cette dernière Assemblée, en lui remettant la Médaille d'Or de la Fédération départementale des Chasseurs. Il s'est beaucoup investi dans la chasse et il continue encore à nous aider pas mal. Il faut savoir qu'il a su passer le relai à un jeune président, dernièrement. Merci Jean-Pierre pour ce que tu as fait. Monsieur le Préfet, je vous remercie.

Jean-Louis CARRÈRE : Monsieur le Président, les oies qu'il attrape sont toutes dures, on ne peut presque pas les manger, même avec de bonnes dents !

Jean-Roland BARRÈRE : Parce qu'elles ont fait beaucoup de kilomètres, Monsieur le Sénateur. Nos amis les sonneurs, pour les honneurs, si vous voulez bien.

Rapport du Président

Jean-Roland BARRÈRE

Monsieur le Préfet,
Madame la Députée,
Jean-Louis, Monsieur le Sénateur,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'ACCA,
Mes Chers Amis chasseurs,

C'est toujours avec un immense plaisir que je vous retrouve tous, aujourd'hui, rassemblés pour la deuxième année consécutive dans ces arènes couvertes de Pontonx qui sont le symbole de notre combat permanent pour sauvegarder notre culture et notre identité – l'identité, je l'ai affichée ici, c'est un bel oiseau qui chante - plus que jamais mises à mal par une frange de la population qui est contre tout et qui semble être plus entendue que nous. Je vous affirmais, l'an dernier, que j'avais perdu ma langue de bois, mais malheureusement je dois vous avouer que ma voix semble inaudible et que notre passion s'embourbe tous les jours un peu plus.

Les voyages à Paris, avec nos dossiers parfaitement crédibles, tant sur le plan technique que scientifique, sont inutiles, car je me demande si nous sommes écoutés ! En tous cas nous ne sommes pas entendus...

J'ai l'intime conviction que l'on nous promène et que l'on cherche à gagner du temps pour ne rien faire ...en attendant que les actions sur le terrain de nos détracteurs finissent par démobiliser tout le monde.

Il nous a été affirmé, à plusieurs reprises, que nos demandes de dérogation ne pouvaient se régler que sur le plan politique. Qu'attend l'État ? Quelle action doit-on monter pour qu'un signal positif nous soit donné ? Doit-on se révolter comme les bonnets rouges bretons qui ont obtenu une marche arrière de notre Ministre de tutelle sur l'écotaxe que tous les Français vont devoir assumer fiscalement ? Ou tout simplement interdire l'accès à la propriété privée que l'on qualifierait de zone à défendre ? Une zone à défendre, ça impliquera notre présence sur le terrain pour interdire l'accès au territoire, ça impliquera pas mal de frictions. Je sais que Jean-Jacques et ses adhérents ont déjà commencé.

L'État français doit nous entendre avant qu'une action irréparable soit commise.

C'est d'autant plus frustrant que l'ensemble de nos parlementaires landais nous soutient sans relâche. Je les remercie sincèrement.

Nous ne demandons pas l'impossible et ça ne coûte rien au contribuable :

Pour l'ortolan : dérogation à des fins scientifiques jusqu'à la fin de l'étude menée avec le Muséum en 2016,

Pour les pinsons : dérogation comme le stipule la directive 79/409, car rien ne s'y oppose.

Pour l'alouette, nous devons assurer une vigilance particulière pour la chasse aux pantés et aux matoles car nous avons appris qu'une étude confidentielle a été lancée par le Ministère de l'Environnement, avec le muséum et l'ONCFS sur les populations dont nous ne connaissons pas la portée. Et en coulisses il se murmure qu'une diminution de nos quotas serait envisagée. Pour l'instant, nous n'arrivons pas à obtenir ce rapport qui doit être analysé par le GEOC (Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur chasse). C'est aberrant de voir l'acharnement avec lequel nous sommes traités tant sur notre culture que sur notre façon de vivre.

Nous avons vécu un début d'année dramatique avec le terrorisme dans notre pays, des engagements fermes ont été pris par nos dirigeants, malheureusement nous, les chasseurs, sommes victimes d'attaques éco-terroristes de l'ALF (organisation extrémiste à la cause animale). Deux fédérations viennent d'être victimes de dégradations importantes sur leurs locaux : la fédération des chasseurs de l'Oise et plus récemment celle de Seine et Marne. Nous déplorons également la dégradation de deux palombières en Gironde...

Quand les autorités vont-elles interdire ces associations comme celle du CABS qui annonce sur son site sa venue dans notre département et qui procède à la destruction de nos chasses traditionnelles sur nos propriétés ?

Les menaces sur le patrimoine culturel des chasses traditionnelles se font de plus en plus ténues avec l'adoption, en première lecture, de la loi Biodiversité le 19 mars dernier par 8 voix sur 13 Députés présents à l'Assemblée nationale, ce qui est, pour moi, un déni de démocratie, car seulement 2,25 % des députés étaient présents ce jour-là. Il faut savoir que c'était la semaine entre les deux tours des départementales, on peut excuser nos représentants de ne pas être à Paris, mais pas l'État d'avoir maintenu ce projet de loi en première lecture à cette période-là de l'année, surtout au moment des élections. Par contre, nos détracteurs, ils y étaient.

Parmi les points négatifs nous constatons que :

- L'article supprimant la chasse à la glu a été voté. La pétition est à l'entrée de la salle, je vous demande de la signer, si vous ne l'avez pas déjà fait ou, tout au moins, si vous souhaitez soutenir les chasses traditionnelles.
- L'article élargissant les principes de la directive oiseaux (périodes de chasse) aux mammifères non soumis à un plan de chasse ou qui ne sont pas nuisibles a été voté. Cela vise notamment la période complémentaire de chasse du blaireau quand on sait qu'il peut être porteur de la tuberculose et qu'il peut la transmettre à nos animaux domestiques.
- L'amendement concernant le nombre de représentants des intérêts cynégétiques, qui passe de 11 à 9, au sein du CA de l'ONCFS a été voté. Les collectivités n'y sont pas intégrées. Ça, c'est le début de l'intégration dans la future Agence nationale de la Biodiversité, avec la diminution du nombre de représentants pour que les chasseurs soient minoritaires et ne puissent pas s'opposer à certaines décisions. Tout ça, c'est tricoté bien en amont.
- Tous nos amendements visant à inscrire dans la loi de nouveaux principes pour valoriser les usages ont été refusés, avec avis négatif de la Ministre. Là, elle se positionne. D'un côté, elle nous fait de beaux sourires et de l'autre, je ne dis pas ce que je pense...
- L'amendement visant à conditionner la signature d'obligations réelles environnementales à l'accord écrit de tous les détenteurs de droits sur le fonds a été refusé.

Quelques points positifs cependant qui restent à confirmer :

- L'article adopté par la Commission du Développement durable de l'Assemblée nationale relatif à la sensibilité des animaux sauvages a été supprimé. Espérons que ce sera confirmé.
- L'article adopté par la Commission du Développement durable créant un nouveau motif de protection des espèces a été supprimé.
- L'ONCFS et l'ONF ne sont pas intégrés dans l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).
- Le rattachement d'un établissement public comme l'ONCFS ou l'ONF à l'Agence Française de la Biodiversité ne pourra se faire qu'avec une majorité des 2/3 du CA de l'établissement. Cela permettra de se border.
- La liste des espèces gibiers ne sera pas fixée par le Ministre après avis du Muséum et de l'Agence Française de la Biodiversité.
- Les amendements visant à interdire la chasse le dimanche et la chasse de nuit ont été écartés.
- La chasse et la pêche ne figurent pas sur la liste nationale des activités potentiellement perturbantes qui doivent faire l'objet d'une étude d'incidences Natura 2000.

Ce n'est que la première lecture, mais ça donne le ton et ça interpelle sur la volonté de nos détracteurs de nous nuire. Nous serons vigilants pour la suite en souhaitant que nos Parlementaires s'investissent en notre faveur pour contrer ces évolutions...à commencer par le Sénat prochainement.

Comme vous le constatez tous les jours, le monde change, la chasse, doit elle aussi évoluer.

Les trois lois donnent le ton :

- La **loi d'avenir agricole** qui a été votée,
- La **réforme territoriale** qui est en œuvre sans que nous en connaissions réellement les contours et qui fera passer notre belle région de 5 à 12 départements avec obligation pour la Fédération régionale des chasseurs de suivre, ce qui compliquera davantage nos relations compte tenu de l'éloignement. Nous y travaillons au niveau national et nous nous sommes déjà réunis une fois à Bordeaux pour faire connaissance. Avec un potentiel de 220 000 chasseurs et 180 collaborateurs, nous serons une des toutes premières fédérations régionales de France.
- La **Loi Biodiversité** dont je viens de parler.

Ces lois reflètent de nouveaux risques pour la chasse : nous avons des « ennemis » bien identifiés que nous connaissions sur le terrain politique et judiciaire, nous devons gérer désormais des risques périphériques qui ne sont pas notre cœur de métier, mais qui devront le devenir...

La mise en œuvre de la nouvelle PAC nous pose problème avec ses contraintes environnementales lesquelles, selon nous, privent la faune sauvage de ressources alimentaires pour la période d'hivernage. La destruction des semis enherbés au printemps nous semble en contradiction totale avec les mesures annoncées...Un broyage fin sous cueilleur des chaumes de maïs était largement plus bénéfique tant au niveau écologique qu'agronomique.

Notre demande d'évolution de l'arrêté du 1er août 1986 afin d'obtenir enfin la possibilité d'utiliser la chevrotine est toujours en cours et devrait être à l'ordre du jour d'un prochain CNCFS. Je reste très vigilant, car nos détracteurs se situent dans le monde cynégétique et n'ont rien compris à nos besoins. De plus, je peux affirmer que de nombreux accidents mortels auraient pu être évités si son utilisation était possible dans des conditions encadrées. Ces gens méritent d'être poursuivis pour entrave à la destruction d'animaux nuisibles et mis en demeure de payer les dégâts de gibier à notre place. C'est dans ce sens que j'irai s'ils persistent à nous embêter à ce niveau-là.

Le dossier nuisible est de nouveau à l'ordre du jour cette année avec le renouvellement de la liste des animaux classés. Seuls le renard, la fouine et la corneille seraient retenus pour notre département. La pie ne serait pas classée, car cette espèce est chassable. C'est une grave erreur d'appréciation, car elle porte atteinte à la faune sauvage en détruisant les nids et les jeunes poussins de façon importante qui ne peut pas être évaluée en euros, car la nature ne porte pas plainte, mais il convient d'en tenir compte. Nos voisins d'Aquitaine ont été beaucoup plus judicieux que nous. Je précise que ce sont les services de la DDTM qui portent ce dossier et qu'ils n'ont pas suivi l'avis favorable de la commission. Un recours devant le tribunal administratif s'imposera à notre avis.

En conséquence, à compter du 1er juillet prochain, vous ne pourrez donc plus piéger cet oiseau.

Autre dossier qui nous préoccupe : l'arrivée potentielle de parcs éoliens dans la région et plus particulièrement dans le département. Si nous ne sommes pas foncièrement contre les énergies renouvelables - solaire, méthanisation, hydraulique - nous ne voyons pas arriver les éoliennes d'un bon œil sur notre territoire. En effet, malgré la puissance de communication des porteurs de projets avec le mirage de l'argent facile, le danger que représentent ces installations est sous-jacent. Le Danemark, pionnier dans cette technologie, arrête la totalité des constructions, car cette énergie serait dangereuse pour la santé humaine et animale. Les infrasons feraient subir à ceux qui y sont exposés pas mal de troubles : du sommeil, des maux de tête, des difficultés de concentration, des nausées, etc. Il semble que l'Allemagne soit aussi sur le reculoir. Les États Unis auraient arrêté.

Je ne vais pas rentrer dans le débat aujourd'hui, mais sachez que nos amis de la Dordogne y sont confrontés et que, vendredi dernier, un débat a eu lieu à Périgueux, en marge de l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs, débat qui a fait ressortir le rejet total de la part des habitants concernés par ces implantations et surtout des chasseurs.

Je peux vous dire que lorsque les porteurs des projets ont soulevé la possibilité de compensation ce fut un tollé général. Comment les palombières peuvent être compensées ? Comment la santé humaine peut être compensée ? Je voudrais bien savoir.

Notre région est le couloir d'une multitude d'espèces qui migrent et qui seraient victimes des pales de ces engins. Il nous a été souligné par les porteurs du projet que cette mortalité ne serait pas importante en la comparant à la chasse pour les espèces chassables, ce qui est parfaitement intolérable. Je pourrais encore aller plus loin en évoquant la pollution du sol avec les blocs de béton qui resteraient durablement enfouis en fin de vie des installations. Etc. Je peux rajouter encore beaucoup de choses. Quand j'ai posé la question au responsable qui était à côté de moi concernant le béton, il m'a dit : « On va en enlever un peu dessus et on rajoutera de la terre ». Vous irez planter des arbres sur un bloc de béton, vous verrez s'ils poussent ! C'est un scandale !

L'épisode OIES de février dernier : Les chasseurs de gibier d'eau ont pu profiter d'une dizaine de jours supplémentaires pour chasser les oies (lorsqu'elles passent !) grâce à un communiqué de la Ministre de l'Environnement qui demandait aux agents de l'ONCFS de ne pas intervenir durant cette période. Cette mesure fût prise grâce à la pression de nos Parlementaires du Groupe chasse alors que la FNC avait souhaité une dérogation.

Les chasseurs ont demandé l'élaboration d'un plan de gestion international de l'oie cendrée, car cette espèce est présente dans les pays voisins, notamment aux Pays-Bas, mais aussi en Belgique, et en Allemagne depuis peu, et nous en avons la preuve, en Norvège. L'oie cendrée cause d'importants dégâts aux cultures, source de conflits avec les agriculteurs, mais également source de dépenses exorbitantes pour l'Europe en raison des indemnités : 23 millions d'euros, rien que pour les Pays-Bas en 2013. C'est dommage qu'ils ne veuillent pas intégrer les sangliers parce que ça nous permettrait de faire des économies.

Ainsi, bientôt en Europe tous les pays pourront détruire les oies toute l'année, mais la France traversée par cette espèce, elle, ne pourrait pas la chasser, ne serait-ce qu'une décade en février ? Lamentable, autant qu'incompréhensible. Nous pensons que la solution est là, dans une dérogation permettant à la France de participer à un plan de gestion international de l'oie cendrée et puisqu'il s'agirait de régulation, alors nous estimons que la date du 20 février serait la bonne date, compte tenu de la fermeture d'autres espèces migratoires ce jour-là (palombe, grive, bécasse, etc.).

La mise en place d'une commission parlementaire chargée de trouver une solution juridique légale.

Pour nous, cette commission ne doit pas être un vœu pieu, mais au contraire, la réalité d'une prise de conscience de nos élus pour trouver, face à ce problème récurrent de la chasse des oies cendrées en février, une réponse juridique légale et non attaquant en Conseil d'État.

Cette commission semble-t-il, rattachée à la commission « Développement Durable », serait pluraliste, composée proportionnellement de 7 Députés de la majorité et de 7 Députés de l'opposition, normalement tous issus du Groupe chasse à l'Assemblée nationale. Elle devrait être présidée par Philippe PLISSON, Député de la Gironde, qui lui donnera les objectifs rapidement et serait co-présidée par le Député-Maire du Touquet, Monsieur FASQUELLE. Le rapporteur devrait être Monsieur GESSOU de l'Assemblée Nationale.

D'après nos renseignements Philippe PLISSON et Jean Francis SEGUY, Président des sauvaginsiers d'Aquitaine, auraient reçu l'engagement du Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Claude BARTOLONE pour la mise en place rapide de cette commission. En effet, elle devrait se réunir, pour la première fois, début mai et c'est une bonne chose.

ALCA TORDA

Notre centre de sauvegarde de la faune sauvage a acquis une notoriété nationale non seulement par rapport aux soins aux animaux et oiseaux blessés, mais également aux oiseaux saisis tant par les agents de l'ONCFS que par les douanes, ce qui permet de les accueillir dans l'attente des décisions de justice. Un stage vient d'ailleurs de s'y tenir, animé par Jérôme PENSU, et destiné aux brigades de l'ONCFS spécialisées. J'en profite pour remercier Jérôme pour son implication et lui souhaite bon vent dans la réalisation du BIOME qui devrait voir le jour sur l'ancien site du parc d'élevage qui lui sera loué.

La Fédération des chasseurs remplit sa mission sociale en formant trois jeunes qui bénéficient de contrats d'avenir et deux en service civique.

Je remercie très sincèrement les services du Conseil général à l'époque, départemental maintenant, de la Mission locale et de la Préfecture qui nous apportent leur soutien dans cet engagement.

J'associe à la qualité de nos travaux, à la réalisation de nos objectifs, tous les bénévoles qui œuvrent à nos côtés ainsi que l'ensemble des personnels qui remplissent leurs missions avec abnégation. Les bénévoles, c'est vous, les Présidents d'ACCA qui êtes là, et vos collègues.

Je sais pouvoir compter sur vous tous pour défendre notre art de vivre qui fait partie de notre ADN. Défendons la chasse qui doit être une et indivisible. La chasse fait partie de notre culture rurale et nous, chasseurs, y sommes viscéralement attachés. Tout comme nous sommes attachés à la corrida.

Interdire l'entrée aux arènes aux jeunes de moins de 14 ans les priverait de l'accès à ce patrimoine immémorial. Personne n'a le droit de nous éloigner de cette culture vivante qui a une valeur sociale inestimable.

La chasse est importante pour la biodiversité et représente un acte essentiel dans le monde rural, d'autant que, sans elle, la régulation et la maîtrise des espèces seraient catastrophiques.

Souhaitons qu'enfin les paroles de notre Premier Ministre soient suivies d'effets, qu'il entende nos doléances, comme il l'a déclaré à plusieurs reprises, et qu'il les réalise enfin !

Pour finir, je reprendrai la phrase prononcée, il y a deux ans, par Monsieur Henri EMMANUELLI qui est plus vraie que jamais : « J'entends le même discours qu'avec le précédent gouvernement, ça m'inquiète ! Il y en a marre des gouvernements qui font des discours d'évitement. »

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

JEAN-LOUIS CARRÈRE

Sénateur des Landes

Monsieur le Président, Cher Jean-Roland BARRÈRE,

Monsieur le Préfet,

Madame la Députée,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis, même Jean-Jacques que j'aperçois par là, il me semble, je le vois,

Chers amis, j'ai vu qu'il y avait Madame la Conseillère régionale qui est presque toujours avec nous, je la remercie d'ailleurs, ce n'est pas à moi de la remercier, mais je la remercie pour vous montrer que les socialistes peuvent remercier leurs adversaires, ce n'est pas en ces termes que ça se passe. Quand on défend la chasse, moi je dis qu'il faut qu'on soit tous là. Donc, merci.

Et puis, Monsieur le Vice-Président du Conseil départemental, mais je ne m'appesantis pas trop parce que c'est un peu familial.

Chers amis,

Bon, alors, il ouvre toujours les portes en se disant « CARRÈRE va être un petit peu émoussillé, donc il va répondre, et il a intérêt ». Bien. C'est vrai et ça continue. Même si je prends un an tous les ans et si je vous le dis avec beaucoup d'amitié, il me reste un an avec vous, l'année prochaine. Après, vous participerez au choix des futurs représentants. Les élections sénatoriales, c'est au mois de septembre 2017. Donc, en 2017 vous aurez mon successeur. Je serai toujours avec vous, quoique je ne sais pas si j'aurais plus ou moins de pouvoir, étant entendu que je considère ne pas en avoir beaucoup. Mais ça, j'en parlerai avec Monsieur le Préfet tout à l'heure.

Tout d'abord, pour être tout à fait sérieux. Sur l'affaire de la loi relative à la biodiversité, ce que vous a dit le Président BARRÈRE est juste. Je ne vais pas vous faire maintenant et ici la démonstration de la manière dont se conduisent les travaux parlementaires, mais quand même, moi je suis pour qu'on soit plus nombreux en séance, je vous le dis sincèrement. Mais je vais vous dire comment ça se passe. Une loi ou un texte, il est débattu en commission. Il y a des commissions obligatoires auxquelles nous devons assister et quand il est débattu, il est voté en commission, avec les amendements qui sont examinés, ainsi de suite. C'est même différent de ce que l'on connaissait par le passé, avec la réforme : le texte qui sort de la commission n'est plus le texte du gouvernement, c'est celui de la commission. Donc, je veux dire par là, hélas très souvent les dés sont jetés quand le texte est sorti de la commission. Si je m'explique bien, où est-ce qu'il faut être surtout présent - ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas être présent ailleurs ? C'est en commission. À partir du moment où le texte est voté, il faut à l'Assemblée nationale ceux qui appuient sur les boutons pour les votes, Madame la Députée, au Sénat ceux qui mettent les bulletins parce que chez nous on procède toujours par pesée, vous voyez, c'est un peu archaïque, mais c'est une méthode qui est infaillible, on ne se trompe jamais parce que le poids a ses raisons quelquefois que la raison ignore. Mais enfin, c'est comme ça.

Donc, je suis comme le Président, je regrette qu'il n'y ait pas eu plus de monde en séance pour voter, d'ailleurs, différemment parce que mon souhait aurait été de voter tout à fait différemment. Mais en même temps, ceci peut s'expliquer. Au Sénat, on a commencé à travailler. On a commencé à travailler et je peux vous dire même avec qui moi j'ai commencé à travailler. Avec Ladislas PONIATOWSKI qui était le Président du groupe chasse avec qui je m'entends bien. On n'est pas du même groupe, il est du groupe UMP et moi du groupe socialiste et on a décidé de présenter un

maximum d'amendements ensemble et de les voter ensemble. Alors, on a déjà, Monsieur le Président, pensé à revenir sur l'interdiction de la chasse aux gluaux, par exemple. Mais ça, ce n'est qu'un détail. Le reste, vous le verrez, mes Chers Collègues, parce que mon expérience m'a montré qu'il valait mieux ne pas faire d'annonce et vous inviter à suivre l'actualité. Là, je maîtrise ce que je ferai moi-même, parce que je n'ai pas maîtrisé la parole des autres en tout temps. Je veux dire par là qu'on va se battre contre certains aspects qui sont des aspects négatifs pour l'agriculture et négatifs pour la chasse.

En même temps, il ne faut pas avoir peur d'affronter la modernité. Je fais un court passage vers les éoliennes. Moi, je ne prends pas les choses comme toi, Roland, je les prends un peu différemment. Mais tu vas voir, j'arrive aux mêmes conclusions. Et même, je crois que scientifiquement ma démonstration est plus porteuse et plus forte. On habite en Aquitaine. C'est vrai, ce sera une grande région. C'est vrai que ce sera compliqué à gérer en matière de chasse comme en d'autres matières, mais on deviendra à coup sûr la région la plus puissante au plan cynégétique et ça n'est pas négligeable parce que les orientations de l'ex Poitou-Charentes et de l'ex-région de Limoges sont plutôt favorables à la chasse.

Qu'est-ce qui s'était passé en Aquitaine ? Le Président ROUSSET, il y a plusieurs années, avant que vous soyez Conseillère régionale, Madame, avait fait faire une étude sur toute la région pour voir s'il y aurait une pertinence industrielle à installer des éoliennes. Et force avait été de constater que les résultats qui nous avaient été rendus démontraient que les seuls endroits où des éoliennes auraient été rationnelles, et donc rentables, étaient des endroits placés dans l'océan, vers le phare de Cordouan. Sur le reste de la région, à l'exception des grands vents que vous connaissez, ou des grandes tempêtes, le vent n'est pas suffisant pour alimenter utilement des éoliennes. C'est une affaire de rationalité, Monsieur le Préfet. Et moi, je ne vois pas pourquoi on irait se battre contre des moulins à vent, c'est le cas de le dire, ou contre - je préfère mon image - des géants tristes du Gréco. Par contre, nous sommes pour les énergies renouvelables et nous avons des jours d'ensoleillement nombreux. Je crois que les énergies solaires, qui sont des énergies renouvelables sont mises en œuvre dans notre région et de quelle manière ! Je pense qu'il conviendrait d'encourager l'accroissement de mise en œuvre de ces énergies solaires et ne pas envisager l'irrationnel que représenteraient ces éoliennes. Alors, bon, après, chacun a son point de vue. Même en famille, on n'a toujours pas le même, avec mon épouse. Moi, je trouve que les éoliennes, à titre personnel, ça dénature les paysages. Mais ça, c'est mon point de vue. Ce n'est pas parce que ça dénature les paysages qu'il ne faut pas en implanter. C'est parce que je crois que, scientifiquement, nous avons la preuve qu'on peut faire beaucoup mieux avec d'autres énergies renouvelables que cette énergie-là, donc il faut essayer de se battre pour faire triompher la rationalité sur l'obscurantisme et sur quelquefois, je suis d'accord encore une fois avec le Président, l'intégrisme parce que l'intégrisme ça amène quand même à des culs-de-sac. Alors, la loi sur la biodiversité vous jugerez sur pièce, mais nous allons nous battre pour qu'elle soit modifiée dans le bon sens.

Sur les sangliers. Moi, j'ai des amis qui chassent le sanglier, beaucoup, qu'ils soient lieutenants de louveterie ou pas lieutenants de louveterie. D'ailleurs, Monsieur le Président BARRÈRE, j'étais avec un de vos administrateurs, la semaine dernière, à Momuy, on inaugurait un local municipal pour la chasse à laquelle nous avons contribué à plus de 1 700 euros. Il manquait un zéro. Mais bon, ce n'est pas grave, comme le journal Sud-Ouest est là, aujourd'hui, ils vont le corriger.

J'espère qu'ils sont là parce que le coup de nous faire le compte-rendu la veille, alors c'est bien parce que ça ne dénature absolument pas votre discours et de ce point de vue là je trouve cela très positif, mais l'évènement c'est quand même la réunion de tous les présidents de l'ACCA sous votre haute autorité, il me semble que ça mérite tout à fait d'être couvert. Et là, nous avons essayé à Momuy de faire prendre conscience aux chasseurs de sangliers de leur rôle. Moi, je sais pourquoi ils sont partagés, c'est parce qu'ils sont passionnés par cette chasse. À juste raison. Ils ont des équipages de chiens. C'est des amis qui chassent le week-end ensemble qui font les pieds, c'est très convivial.

Quand même, il faut le reconnaître. Dans des zones rurales où il n'y a pas une débauche de distractions ou autres. Ceux qui n'aiment pas trop le sport, comme cela ils se retrouvent souvent dans la nature à pratiquer. Et quel est le risque ? Le risque, il est qu'ils sont tellement bons chasseurs, c'est le revers de la médaille, qu'ils protègent un petit peu la ressource pour continuer à en avoir. On ne va pas reprocher aux chasseurs d'être écologistes quand même. Et dans le même temps, on ne peut pas continuer de gérer les choses comme cela. Pourquoi on ne peut pas ? Parce qu'on nous a donné le privilège d'éradiquer tout ce qui nuisait à l'agriculture et à son environnement, et on ne nous reconnaît pas ce rôle, pas assez. Le jour où on ne sera plus là et qu'il faudra payer des gens pour le faire à notre place, l'État français verra ce que ça représente comme engagement. Comme l'État français ne s'est pas exactement rendu compte de tout ce que vous avez fait au lendemain de la tempête pour aider les infrastructures à recouvrer leur perméabilité et la façon de les pénétrer. Donc il faut demander à nos collègues de prendre en compte le fait que, pour l'instant, nous n'avons pas su trouver une solution satisfaisante au fait que, quand les dégâts de gibiers provoqués par ces gibiers étaient supérieurs à l'argent qui nous revenait, il fallait payer. Et c'était les chasseurs qui payaient. Et quand on regarde - et ceci n'est pas péjoratif, chers amis - quand on regarde les passionnés de chasse et tout simplement le listing des chasseurs, il y en a beaucoup plus qui sont près d'un revenu moyen minimum que de 10 000 euros par mois. Et donc, ceci étant une réalité, Monsieur le Préfet, il faut qu'on cherche ensemble une solution qui permette aux chasseurs de ne pas être sans arrêt en train de mettre la main à la poche. Moi, j'appelle ça un peu un impôt supplémentaire. Et donc, bien sûr que c'est une passion, bien sûr qu'on fait des sacrifices, mais il faut trouver une solution.

Alors, quand on vous dit, Monsieur le Préfet, c'est là que je voulais en venir, qu'il serait utile de permettre cette dérogation du tir à la chevrotine pour non pas éradiquer, mais pour mieux réguler, je pense qu'il y a un vrai fondement et que ce fondement il est tel que je vous l'ai expliqué parce qu'à un moment donné, moi je le sens venir. À part les passionnés qui en font leur chasse, que je respecte et que je soutiens, elle est très belle cette chasse, même si parfois elle est un peu dangereuse, parmi ces passionnés en font leur chasse, les autres ne veulent plus y aller. C'est très coercitif. Le chasseur de bécasse, pardonnez-moi, il en a un peu ras-le-bol quand on lui dit « Tel samedi, il faut que tu viennes tenir un poste de battue aux chevreuils », « Tel dimanche il faut que tu sois à la battue aux sangliers, et puis après il faut que tu viennes aux nuisibles ». Tout ça est à prendre en compte et peut-être que si on accordait cette faculté aux chasseurs des Landes, on ne trouverait pas la solution parfaite, mais ça irait dans le bon sens.

(Applaudissements)

Maintenant, les petits oiseaux et les dérogations. Et c'est un homme de 70 ans qui vous parle. Il paraît que je ne les fais pas, mais ça, c'est ceux qui me flattent qui me disent ça. Moi, je sais que je les ai, je le sais et chaque année j'en gagne un, comme vous. Je puis vous dire que depuis 22 ans que je suis Parlementaire - c'est bientôt fini, rassurez-vous - je n'ai même plus l'impression d'être entendu parfois. C'est pour ça qu'en dernier ressort, je viens de faire un courrier à Monsieur le Président de la République et un autre à Monsieur le Premier Ministre. Pourquoi ? Alors, bien sûr que je suis entendu par Monsieur le Préfet, déjà parce qu'il est courtois. Est-ce qu'après, Monsieur le Préfet fait ce que je lui demande ? Pas toujours. Mais pourquoi il ne le fait pas ? Je subodore qu'il ne le fait pas parce qu'il ne peut pas outrepasser les ordres qu'il reçoit de sa hiérarchie, même s'il peut les considérer - il ne me l'a jamais dit - que ce que je lui demande est frappé au sceau du bon sens local.

Néanmoins, je voudrais dire un mot parce que je suis d'accord avec Roland. On a des divergences, on s'engueule oui quelquefois, mais il est aussi vif que moi, sinon plus. D'ailleurs, moi je ne connais pas de véritable amitié si on ne s'engueule pas. Je m'engueule avec Jean-Jacques aussi, qu'est-ce que vous croyez et on est très amis aussi. Il y a des fois où il me fatigue Jean-Jacques, et d'autres fois où

je dois le fatiguer, sérieux, et je le comprends. Je suis toujours partagé entre faire pattaque et être civil et bien élevé. Quand je suis en face d'un Ministre qui, objectivement, pense beaucoup plus à sa carrière qu'à celles et ceux pour qui il est censé diriger le pays, ça me fout hors de moi. Sauf que, comme disait l'autre, j'ai traversé beaucoup de gouvernements. Je ne veux pas dire qu'ils sont tous exactement pareils, mais je ne vous dirai pas qui est meilleur que l'autre, comme ça je ne me tromperai pas. Et globalement, quand on est dirigé par des Ministres, le problème que l'on a, c'est qu'ils oublient... je pense que c'est le phénomène des contraintes de leurs charges souvent et qu'il y a cette faculté formidable d'oublier que l'on vient de province et que l'on est à Paris en train de décider alors qu'il faudrait être de cette trempe qui fait que... Écoutez, moi je ne vais pas vous parler de Chirac, je le connais moins bien que je ne connaissais Mitterrand. Même si je l'admets, j'ai un peu de sympathie pour l'homme, même plutôt beaucoup. Mais Mitterrand, sa force, c'était que quand il parlait à Paris, il savait où était Latché, il savait où était Château-Chinon et il n'avait jamais perdu de vue ses racines rurales et les hommes et les femmes qui peuplent cette ruralité. Je pense que c'était pareil pour le Président suivant qui aimait beaucoup les vaches, entre autres, et le Salon de l'agriculture, tout le monde l'a reconnu. Mais oui, je veux dire Chirac, je n'ai pas de honte à prononcer le nom.

Je ne vais pas vous parler de Sarkozy et de Hollande. J'ai soutenu Hollande, je le soutiens encore, c'est quelquefois difficile, mais vous savez, j'aime les choses un peu difficiles. Mais dans le même temps, je suis de l'avis de BARRÈRE, rien ne s'oppose scientifiquement à ce que dans notre pays on nous accorde ces dérogations, rien !

Pour le pinson, je ne veux plus entendre le moindre scientifique venir bégayer des pseudos arguments alors qu'on les a et que ces arguments sont indiscutables.

Je ne veux plus entendre sur l'ortolan non plus des arguments autres que nous nous référerons aux conclusions, Monsieur le Préfet, de l'étude qui devrait être terminée à la fin de l'année prochaine, c'est-à-dire, allez, soyons honnêtes, dans le courant de l'année 2017. Vous connaissez la règle, je la rappelle à chaque fois parce que je ne voudrais pas que vous l'oubliez. Et Jean-Jacques était présent, on avait fait voter à main levée. La règle c'était, et il y avait eu unanimité, que si les populations se portent correctement, on déroge, si elles se portent dangereusement, on arrête, en disant bien que tous les 5 à 8 ans, on conduira une étude complémentaire pour vérifier l'évolution de l'espèce parce qu'il ne faudrait pas que l'espèce devienne prolifique, à un moment donné, et qu'on ait toujours la même interdiction. Que ce soit clair. Il n'y a que dans cette zone médiane où je crains que nous nous trouvions qu'il faudra définir des quotas de prélèvement qui soient adaptés à la non-dangereosité de ces prélèvements par rapport à l'espèce. Tout le monde est d'accord.

Rassurez-vous, je suis allé même récemment à l'invitation de quelques chefs étoilés landais, et pas des moindres, ce n'était pas pour faire la bouffe parce que la bouffe, je vais vous dire un truc, non, mais j'ai mangé, oui. Mais je vais vous dire, je suis capable de ma la faire, de manger chez moi ou de manger avec des copains que j'aurais choisis moi-même. Je n'ai pas besoin de constellations d'étoiles pour me déplacer pour aller manger. D'ailleurs, je ne pratique pas toujours cela et je leur ai dit d'entrée : « Si je viens avec vous, c'est parce que je vous respecte, vous êtes les fers de lance de la gastronomie du Sud-Ouest et des Landes, vous êtes des gens absolument exceptionnels, mais considérez que mon combat n'a pas changé. Je ne viens pas pour défendre la chasse à l'ortolan et au pinson pour que vous puissiez les vendre à prix d'or. Non, moi mon combat, c'est pour que ceux qui gagnent le SMIC ou à peine au-dessus puissent continuer à pratiquer leur passion. Donc, qu'il y ait une bonne compréhension entre nous, ils l'ont compris et ils m'ont d'ailleurs dit « Si nous vous avons invité, c'est parce que nous avons envie de vous aider dans ce combat-là ».

Et là, Monsieur le Préfet, je le répète, pourquoi ce combat ? C'est vrai qu'à Paris, il est perçu comme un combat d'arrière-garde, un peu ridicule au moment où des guerres quasi religieuses embrasent le monde, au moment où on ne reconnaît pas le génocide arménien dans certains pays qui l'ont pourtant pratiqué, au moment où on parle beaucoup plus de vente d'armes que de ventes d'autres

productions industrielles. Pourquoi ? Parce que c'est l'ADN de notre Département. Parce que c'est un des traits significatifs de ce département. Parce que tout simplement on a obtenu aussi, il faut le dire, une dérogation, et merci à Henri SALLENAVE et à ses collègues de l'époque pour l'alouette. Là aussi, Monsieur le Président, je viens de l'apprendre là, aujourd'hui, ce qui est en train de se passer pour l'alouette, mais informez-moi, je n'ai pas plus de pouvoir que vous, mais moi je vais interpeller la Ministre et le Premier Ministre et je saurai quand même parce que si je ne sais pas, je peux vous dire qu'il va y avoir du bazar. Mais je ne veux pas qu'on se fasse poignarder dans le dos sans pouvoir tourner la tête. Et donc, mes chers amis, je crois qu'on n'a pas à rougir du fait que, nos traditions, qui sont décrites comme barbares, on les pratique pour d'éminentes raisons culturelles et gastronomiques. Moi, je crois que c'est un patrimoine artistique vraiment de grande qualité, je le dis sans aucune forfanterie. Quand on voit la méticulosité, l'ingéniosité, la délicatesse avec laquelle pratiquent les hommes et les femmes capables de tendre pour des petits oiseaux ou pour des bruants, de manière sélective, c'est-à-dire avec des pièges qui ne blessent pas, qui permettent de relâcher - quelquefois hélas pas très vite - les oiseaux qui ne méritent pas d'être capturés, rien que ça, ça attire le respect.

Alors là, Monsieur le Préfet, c'est à vous que je m'adresse et ce n'est pas un piège, j'ai trop de respect à votre égard pour que ça le soit. Moi, je suis bien d'accord si le Gouvernement ne déroge pas avant la fin de l'étude, bien qu'encore une fois la demande faite par le Président BARRÈRE avec l'accord de Jean-Jacques LAGUE et le mien, la même demande étant faite par moi, d'une dérogation scientifique qui nous aurait permis d'avoir la paix pour les tendeurs pendant les ans de l'étude, c'est-à-dire jusqu'à la fin 2016. Pourquoi ? Parce que tout simplement les tendeurs du muséum d'histoire naturelle qui ont été choisis par eux ou qui ont été volontaires n'attrapent pas assez d'oiseaux pour les harnacher pour que l'étude soit scientifiquement indiscutable. Il faut que ce soit Jean-Jacques, pour l'appeler par son prénom, qui aille voir les chasseurs des Landes qui, fondés sur une tolérance un peu bâtarde, attrapent des oiseaux vivants pour qu'ils soient relâchés harnachés, vous comprenez ? D'un côté, on n'a pas envie d'aider parce qu'on aurait aimé avoir une dérogation scientifique qui interdise à ces brigades internationales de venir nous enquiquiner sur nos territoires. Et d'un côté, si on n'aide pas, l'étude n'aura pas de valeur scientifique. Alors, on est quand même, convenez-en, pris un petit peu entre l'enclume et le marteau, ce qui n'est pas une position très confortable. Monsieur le Préfet, je sais que ce n'est pas vous qui avez la compétence, je sais ce qui s'est passé à la Préfecture des Landes, que vous étiez prêt, qu'à une époque l'arrêté de dérogation était prêt, je sais tout ça et je ne le sous-estime pas. Mais là-dessus, je crois, Monsieur le Préfet, qu'il faut qu'on soit, cette année, encore plus intraitable. On ne peut pas m'envoyer à moi, mais j'irai encore « comme un con », devant les chasseurs à Campagne dire « Écoutez, vous n'avez pas le droit, mais le Gouvernement fermera les yeux et vous autorise si vous respectez les dates et les pièges et tout ». Et après, quand ça passe devant la justice, on me dit « Ah, mais ils n'ont pas été pris pour ça. Ce n'est pas le nombre de pièges ici ou là ». Je veux bien, encore que j'ai quelques exemples qui mériteraient d'être discutés. Mais où l'un parce qu'il a un peu le sang vif et qu'il n'accepte pas qu'on vienne sur son territoire a fait un « pschit pschit » à, je ne sais pas quoi, un Monsieur qui venait d'Italie pour faire la police en France, un autre à un Monsieur qui venait d'Allemagne, on a connu ces périodes-là d'ailleurs et on a beaucoup résisté ici.

Mais on ne peut pas continuer, vous comprenez. On ne peut pas aller leur dire « Faites ça et pour le reste, écoutez, baissez votre pantalon et attendez que ça vienne ». Ce n'est pas possible. Moi, je vous le dis avec beaucoup de sincérité, Monsieur le Préfet, si on est capable de mettre en place non pas une solution permissive, et je sais comment ça se passe parce que jamais la justice n'obtempérera à des injonctions ou à des demandes, même bien formulées, de notre part. La justice est là pour faire respecter le droit. Mais il faut que dans un pays où on sait se parler, si les uns disent que le droit revêt certaines tolérances les autres puissent dire « Puisqu'il y a tolérance en matière de capture, il doit y avoir tolérance en matière de pratique ». Et il ne faut pas donner l'impression aux chasseurs – impression que je vis très mal et d'ailleurs j'envisage de ne pas vivre de l'extérieur, c'est-à-dire moi

aussi je me déplacerai avec mon écharpe – qu'on protège presque les gens qui viennent de l'extérieur faire leur vilénie sur les tenderies, alors que les propriétaires landais qui vivent là, qui y travaillent, qui y suent sang et eau pour produire, sont eux un peu repoussés. Ça, Monsieur le Préfet, on ne peut plus le supporter.

(Applaudissements)

Alors, je sais qu'on vous demande toujours à vous et vous êtes un peu notre dernier recours. Et moi, vous le savez, Monsieur le Préfet, j'essaie de tenir mes promesses. Moi, je prends l'engagement avec d'autres, qui m'ont toujours soutenu, Madame la Députée, mais les autres aussi, je veux dire que ce soit Henri, Jean-Pierre DUFAU ou Danielle MICHEL, d'ailleurs, Henri n'avait pas pu venir avec nous à Matignon l'autre jour, mais nous y étions les quatre autres, avec vous, Monsieur le Président, et avec le Président de l'Association des Maires des Landes. Mais moi, je prends l'engagement... alors pardonnez-moi, je ne prends pas l'engagement auprès de la Ministre de tutelle. Je ne vais pas me moquer d'une Ministre du gouvernement que je soutiens ici parce que ce serait inconvenant. Et d'ailleurs, beaucoup de mes collègues trouveraient que c'est un peu déplacé. Je ne le ferai pas. Mais quand je lui ai parlé de la chasse aux ortolans, elle m'a fait « Ho ho ho » quand même ! Et alors, ça ce n'est pas grave. Mais quand je lui écris, co-signé par mes quatre autres collègues, et qu'elle ne me répond pas, que c'est son chef de cabinet qui me répond, je vais le traduire en gascon : « Circulez, il n'y a rien à voir ! », vous voyez ce que je veux dire, ça ne justifie pas que je sois, comment dirais-je, d'une courtoisie excessive. Mais j'irai à Matignon, Monsieur le Préfet, l'expliquer. Loïc ROCARD n'avait pas pu être présent à la réunion que nous avons eue avec le Président de la fédération, avec Régis et avec Jean-Jacques LAGUE, c'était le jour où il y avait eu le crash de l'avion allemand dans les Alpes, et sa spécialité avait fait que le Président de la République avait eu besoin de sa présence pour ce drame-là. Mais je prends l'engagement de le rencontrer d'ici là, Monsieur le Préfet pour que vous puissiez avoir des non-consignes d'empêchement, si je puis l'exprimer ainsi.

Mais devant les chasseurs, je vous le dis avec beaucoup de solennité, vous nous avez beaucoup aidés et, de ce point de vue-là, je tiens à le dire publiquement, soyez-en tout à fait remercié. Mais vous avez compris que sur la chevrotine, on vous demande de regarder ça avec beaucoup d'attention, on aimerait avoir cette possibilité et sur les chasses traditionnelles, pendant que se termine l'étude, Monsieur le Préfet, vous avez un bon argument, c'est celui que j'utiliserai, il ne faut pas que ces brigades internationales viennent polluer ce débat. Je ne sais pas, moi, Monsieur le Préfet, si j'avais une tenderie comment je réagis si je les trouvais chez moi en train de me casser les trucs, de les relâcher... Je crois même savoir comment je réagis, c'est pour ça que je n'en dis rien.

(Applaudissements)

Alors, je sais qu'on n'est pas très utiles, les élus, je le sais. Je sais qu'on aimerait l'être beaucoup plus. Je sais qu'on n'est pas toujours très entendu. Déjà, il faut savoir être en situation d'être écoutés. Le seul engagement que je prends, c'est de continuer à essayer de vous aider parce que je suis des vôtres jusqu'à la fin de mon mandat.

(Applaudissements)

Jean-Roland BARRÈRE : Merci Monsieur le Sénateur, merci Jean-Louis. Tout simplement, pour que Monsieur le Préfet puisse prendre les décisions qui s'imposent, il faut absolument que la Ministre prenne ou autorise Monsieur le Préfet à prendre une dérogation à des fins scientifiques. Je connais la réponse. On va me dire que pour les études scientifiques, il n'y a pas besoin de dérogation. Mais nous en avons besoin d'une pour la raison qui a été expliquée, à savoir l'agression que nous

subissons tous les ans par ces brigades internationales. Il y a plus d'une vingtaine de chasseurs qui sont appelés devant les tribunaux pour des raisons X ou Y. Ce n'est pas convenable et je dois préciser que le nombre d'ortolans que nous sommes censés prendre dans le département rentre dans le 1 % de la mortalité naturelle de l'espèce, largement, et que ça représente 0,18 % de cette mortalité naturelle, c'est donc une mortalité compensatoire et non additionnelle. Donc la dérogation peut être prise à tout moment.

Je fais le pari ici, devant vous tous, que si la dérogation est prise Bruxelles ne fera rien, la laissera courir jusqu'à son terme. J'en suis certain puisque ces affirmations je les ai eues de la part du Directeur de l'environnement à Bruxelles, que je suis allé voir sans aucun appui politique parce que je ne voulais pas embêter les uns et les autres. Maintenant, par rapport à la sollicitation des élus qui sont en place et les Parlementaires landais, je peux vous dire que je les embête tout le temps, que je les gave de courriers, ils en reçoivent pas mal et qu'ils font le maximum pour nous aider. Je sais très bien qu'ils ont de nombreuses autres contraintes. Mais sachez qu'ils nous écoutent.

C'est vrai que je suis sensible aux engueulades, Jean-Louis le sait, il en profite souvent. Mais enfin, toujours est-il que ça marche très bien. Je pense qu'on passe à la deuxième lecture. Donc, je vais laisser la parole à Madame DELAUNAY, si elle le veut. Je vais lui donner la parole puisque l'Assemblée nationale a le dernier mot sur le Sénat. Excuse-moi, Jean-Louis. C'est un jeu de mots, c'est pour m'amuser que je le fais.

FLORENCE DELAUNAY

Députée des Landes

Bonjour à tous.

Monsieur le Président de la Fédération, merci pour votre invitation.

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Sénateur,

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais déjà saluer tous les présents et revenir sur le rôle des chasseurs parce qu'on s'est bien aperçu que vu de Paris le rôle des chasseurs n'est pas tout à fait bien déterminé. C'est un rôle essentiel pour l'environnement, pour les paysages. Et comme je l'ai dit à Paris, quand on était au Ministère, je prends toujours cet exemple de l'entretien des zones humides, et notamment du Courant d'Huchet puisque j'habite à peu près à deux coudées et le rôle des chasseurs a été important dans l'entretien de la réserve naturelle pour permettre aux oiseaux de nicher tranquillement.

Vous avez un rôle dans la sécurité, on l'a vu aussi, avec les battues aux sangliers pour limiter les dégâts aux cultures, mais aussi le danger dans les villages parce qu'on voit les sangliers s'approcher de plus en plus dans les bourgs. Un rôle sanitaire dans la surveillance, l'information et un rôle aussi social, on l'a vu tout à l'heure avec les informations du Président sur les emplois créés.

Beaucoup de conventions sont signées. Une négociation vient de se terminer concernant les Ministères de l'Écologie, de l'Éducation nationale en vue de la signature du renouvellement de la convention nationale sur l'éducation à la nature, qui concerne 50 000 enfants par an. C'est un autre aspect méconnu, mais qui doit être signalé.

Une autre initiative qui présente un réel intérêt pour les territoires ruraux, c'est l'étude socio-économique que vient de lancer la Fédération nationale des chasseurs en partenariat avec les Ministères de l'Écologie et de l'Agriculture pour évaluer le poids économique de la chasse aujourd'hui, avec tout ce que cela peut représenter en termes de création d'emplois, d'aménagement du territoire.

Je voulais dire aussi que la Ministre Ségolène ROYAL a annoncé sa volonté d'engager la même contractualisation avec l'organisation des chasseurs, mais je pense que sa publicité a été faite tout à l'heure.

Cet aspect-là de la chasse c'est un loisir, c'est un sport évidemment, mais c'est aussi une activité d'intérêt général, on vient de le voir, qui présente de nombreux aspects, et vous avez souligné la diminution du nombre des chasseurs. Vous vous tournez naturellement vers les jeunes, mais je pense qu'il ne faut pas oublier que cet aspect environnemental, naturel, de proximité avec la nature peut aussi séduire les femmes et ce serait bien. Comme vous avez maintenant une femme parlementaire, c'est difficile de dire « Messieurs les Parlementaires », mais « Mesdames et Messieurs les Parlementaires ». Donc, ce serait bien aussi de pouvoir, comme ça se fait dans le sport maintenant, se tourner vers les femmes. Il ne faut pas oublier ce volet de la population.

Oui, je sais que je n'ai pas très bonne presse comme la vétérinaire tout à l'heure, on s'immisce un petit peu partout, ça dérange, mais ça viendra. Je voulais finir sur la loi sur la biodiversité. C'est vrai que Jean-Louis vous a bien expliqué la fabrication d'une loi à partir du moment où elle est passée devant le Conseil des Ministres. Mon parcours atypique a fait que la loi sur la biodiversité, lorsqu'elle est passée en commission je n'étais pas encore Députée, j'étais dans le trou où j'étais retournée à Léon. Donc, je n'ai pas pu voir, agir et déposer les amendements, et soutenir les amendements sur cette partie-là de la commission. Par contre, j'étais en séance, mais il faut dire que lorsqu'une loi sort de la commission, ce n'est plus tout à fait la loi du Gouvernement, c'est la loi de la commission et elle a l'avis favorable global de la commission. Donc, quand on pose un amendement, il y a quand même de nombreuses chances qu'il ne soit pas accepté. Là, le débat a été verrouillé sur plusieurs points, vous les avez signalés. On a quand même évité ce qui me semblait une énormité, c'est-à-dire de caractériser le caractère sensible de la faune sauvage. Ça, on est quand même passé à côté et tant mieux. On n'a pas pu arrêter celui qui remet en cause la chasse à la glu, mais c'est clair que l'ONCFS et l'ONF ne sont pas intégrés dans l'Agence française pour la biodiversité.

Voilà, donc, effectivement, nous avons passé le flambeau au Sénat en première lecture. Il y aura une seconde lecture à l'Assemblée nationale pour ce projet de loi. Ce sera le moment de corriger le tir, à la chevrotine ou à la balle et de retrouver le chemin du dialogue.

Je vous remercie.

Cors de chasse

CLAUDE MOREL

Préfet des Landes

Monsieur le Président, merci parce que, je pense que c'est vrai pour tous les présidents d'ACCA et les chasseurs ici présents, c'est très prenant. Cette sonnerie est extrêmement prenante et probablement qu'elle nous ramène très loin en arrière au moment de la chevalerie. C'est un hommage rendu aussi à l'animal qui va mourir, je crois. C'est splendide.

Alors, Monsieur le Président, d'abord, merci de m'accueillir, de m'avoir invité. Puis, je voulais saluer Madame la Députée, Monsieur le Sénateur ici présents, Monsieur le Maire, on est dans votre ville.

Je voulais saluer aussi les membres de la Fédération qui ont rapporté tout à l'heure, les élus qui sont dans la salle, j'en vois un certain nombre, élus qui sont venus régulièrement, nouveaux élus également que je voulais saluer après les élections départementales, les services de l'État, l'ONCFS, l'ONF et vous tous, Présidents et chasseurs que je retrouve régulièrement maintenant depuis trois ans avec un très grand plaisir.

Je voudrais commencer mon propos, ce n'est pas toujours le cas, mais là ça le sera, par un hommage appuyé à votre Président. Pourquoi ? Parce que nous avons depuis trois ans que nous travaillons, que nous discutons sur les questions de chasse, on a eu parfois des discussions difficiles, vous avez votre caractère peut-être encore plus trempé que le mien, si je puis dire. Donc, on a eu des relations qui étaient parfois un peu frontales. Mais j'ai progressivement trouvé en vous et en vos équipes, autour de vous, un interlocuteur de grande qualité. J'ai appris depuis à vous connaître et c'est toujours un plaisir de discuter de dossiers que vous connaissez très bien et sur lesquels, je pense, que régulièrement nous trouvons des solutions.

Vous savez, ce n'est pas simple pour un Préfet qui arrive dans un département, qui n'est pas forcément un grand féru du Sud-Ouest, de s'imprégner des traditions, des attentes de la population, de comprendre l'importance que peuvent revêtir culturellement certaines pratiques. C'est ce qui m'est arrivé et je vous le dois en partie, Monsieur le Président, et je vous en remercie.

Je voulais également saluer cette coopération qui est très positive, entre les pouvoirs publics et les responsables cynégétiques dans notre département, notamment en matière de sécurité. Là aussi, les débats pour le schéma départemental n'ont pas été simples. Un certain nombre de demandes qui avaient été avancées de façon tout à fait logique, tout à fait normale, notamment par les responsables de l'État, et que je portais bien sûr, c'est normal, vous ont paru excessives et on a réussi à trouver là aussi un accord entre les positions des uns et des autres, qui montre qu'entre gens intelligents, on arrive toujours à s'entendre.

On a réussi à bien déterminer les conditions de placement dans le cadre des battues et de la traque ; la visibilité indispensable, même si parfois c'est un peu contraignant ; comment on peut ou ne peut-on pas se déplacer, dans quelles conditions on va se déplacer ; et comment on fait particulièrement attention lorsqu'on tire à balle à l'intérieur de la traque et pas à l'extérieur de la traque. Il y a toute une série de dispositions très contraignantes pour les chasseurs, mais qui ont un objectif prioritaire qui est celui d'assurer la sécurité.

Je me souviens, Monsieur le Président, de votre profonde émotion lorsqu'un chasseur est décédé, d'un accident qui malheureusement lui a fait perdre la vie, et je sais que vous avez porté ce dossier

sécurité, parfois un peu dans l'incompréhension. Mais nous sommes arrivés à une situation où aujourd'hui on peut être fier de la manière dont les chasseurs ont réussi à codifier les conditions de sécurité.

Je voulais souligner également que la Fédération a mis en place puisque j'y ai participé en novembre dernier, le 28 novembre, à la première session de formation au Centre de Vert, formation à la sécurité de la chasse. Une session a également été organisée pour les nouveaux lieutenants de louveterie qui ont été désignés. Cette session a eu lieu le 29 mars dernier. C'est dire qu'on ne fait pas qu'en parler, vous agissez et je vous en remercie.

Vous le savez, un Préfet est attentif à la sécurité, à toutes les sécurités, que ce soit la sécurité publique, que ce soit la sécurité routière pour laquelle je vous rappelle que nous avons cette année des résultats qui ne sont pas à la hauteur des attentes, qui sont moins bons que l'année dernière, donc il faut qu'on y fasse très attention, mais aussi à la sécurité de nos concitoyens. Quand ils pratiquent leur passion, il ne faut pas que cette passion se traduise en drame, on est là aussi pour éviter, pour anticiper des situations comme celle-là.

Je voulais également saluer l'action que vous tous et vous toutes, en grande partie, responsables des ACCA, chasseurs, conduisez en matière d'équilibre, de gestion des sangliers. Là aussi, on a eu un débat important sur les moyens que vous me demandiez. Je n'ai pas compris tout de suite pourquoi pour vous il était important qu'on puisse développer, pour éviter l'explosion du nombre de sangliers, le piégeage, le tir à l'affût, le tir de nuit, pas faire de miradors, pas faire de véhicules. Je n'étais pas nécessairement enthousiaste à toutes ces demandes. C'est vrai que ce sont des conditions qui sont souvent dangereuses. Il faut être extrêmement attentif et très rigoureux. Mais, nous en avons discuté et vous reconnaissez que régulièrement je donne raison à certaines de vos demandes.

Vous avez parlé des munitions. Je ne vais pas m'y appesantir trop longtemps, mais quand même. Vous dire que c'est un sujet, vous le savez, qui est particulièrement sensible et le Sénateur CARRÈRE en a parlé également, à juste titre. C'est un sujet sensible, pourquoi ? Parce que je suis déjà regardé au niveau national comme un Préfet tout à fait atypique. Je ne peux pas, dans le cadre actuel, autoriser la chevrotine pour l'ensemble des parties de chasse. Je ne peux pas pour toute la chasse. Par contre, j'ai trouvé un subterfuge, et d'ailleurs mes collaborateurs et collaboratrices des services de l'État ici présents ont un peu de mal à s'y faire, si je puis dire, mais je les comprends puisque c'est quelque chose d'un petit peu dérogatoire. Dans les arrêtés de battues, je dis que « Le lieutenant de louveterie choisit la munition qu'il veut ». Et la munition qu'il veut ça peut être la chevrotine comme ça peut être la balle. Je lui laisse la liberté. Je comprends bien votre attachement à la chevrotine, c'est quelque chose que là aussi j'ai appris, ce n'est pas inné. Quand on va dans la forêt, quand on voit comment avec ces fougères, avec ces sous-bois, avec ces chablis, même s'il y en a heureusement de moins en moins, on la travaille bien, on la remet en état, on voit bien que, pour vous, la chevrotine, comme en Corse, il faut le dire, c'est la vérité, avec l'ensemble du maquis corse, la chevrotine est quelque chose qui est probablement une munition à laquelle vous tenez à juste titre et qui permettrait peut-être des résultats meilleurs. Mais sur le plan réglementaire, je ne peux pas l'autoriser pour tout le monde. Je peux simplement, dans le cadre des battues, laisser aux lieutenants de louveterie le choix de la munition. Et je sais qu'à Paris, ils sont quand même très surpris de la manière dont je rédige ces arrêtés.

J'ai vu en arrivant une banderole qui était accrochée. Là aussi, c'est une histoire intéressante qu'il faut que je vous raconte. Lorsqu'il a été annoncé qu'on ne pouvait pas utiliser les moyens de communication dans le cadre des battues en particulier, en dehors des périodes de chasse, j'ai rencontré un certain nombre de responsables de la chasse. Monsieur le Sénateur m'a appelé, Monsieur BARRÈRE m'en a parlé. Et puis, j'ai rencontré des chasseurs qui sont aussi à la Chambre d'agriculture, qui sont venus, qui m'ont dit « Écoutez, ce n'est pas normal » et je les ai vus assez

mécontents. Donc, j'ai essayé de me renseigner. En fait, il y a une interprétation nationale de texte, que je respecte au niveau national. J'ai travaillé beaucoup au niveau des Ministères, donc on voit les choses avec une vision très juridique des textes. On ne voit pas forcément la réalité. C'est encore ce que, tout à l'heure, Monsieur CARRÈRE disait très justement, on voit ça de Paris. Nos chasses traditionnelles de Paris, ils n'en voient pas l'importance, ils n'en voient pas la profondeur culturelle qui est chez chacun d'entre vous. J'ai demandé à regarder les textes et j'ai décidé, puisque j'ai pris un arrêté, qu'on pouvait utiliser ces moyens à tout moment. Il n'y a pas de raison de les empêcher.

(Applaudissements)

Là aussi, je voulais souligner l'implication forte de la Fédération qui défend ses positions, mais qui participe à toutes les opérations qu'on lui propose dans le renouvellement des 33 lieutenants de louveterie qui a trouvé son apogée, qui a été décidé par une Commission départementale et une Commission régionale en fin d'année dernière et en début de cette année. Monsieur le Président vous avez été, avec votre Fédération, associé au travail de réflexion et aux critères qui ont permis de choisir les nouveaux lieutenants de louveterie. Ils sont choisis, d'ailleurs, je crois qu'ils sont 32 sur 33, il en reste un à choisir à ma connaissance. Simplement, je voudrais rappeler que la louveterie c'est là aussi, quand on entendait les sonneurs tout à l'heure, c'est une tradition, c'est une mission qui remonte aux rois de France, qui est importante et qui consiste à éliminer des nuisibles et on ne chasse pas. Quand on est lieutenant de louveterie, on conduit des battues à la demande du Préfet. Et je voudrais absolument qu'il soit clairement dit qu'on distingue bien ces deux démarches, qu'on ne retombe pas dans quelques errements qui ont eu lieu antérieurement, en tout cas, moi j'y serai avec, je le sais, l'ensemble des responsables de la chasse dans ce département, particulièrement attentif.

Je voulais également souligner le travail, si je puis dire, parce que votre passion c'est aussi une mission, que vous faites pour éliminer, en tout cas, contenir les populations de cervidés et les populations de sangliers. Et pour cela, bien sûr, il y a l'épée de Damoclès des dégâts ; les dégâts qu'on va trouver sur les cultures, sur les semis, mais également les dégâts qui vont être le résultat de la présence de cervidés dans les petites plantations de pins. Vous savez qu'on va réussir à reboiser... Quand je dis « on » ce sont les propriétaires, ce sont les entreprises de travaux forestiers, ce sont les responsables de la forêt qui vont réussir, et ça c'est aussi un petit miracle landais après la tempête Klaus, vont réussir à replanter à peu près 90 % de la forêt qui a été détruite. On va sûrement arriver à 200 000 à 220 000 hectares de replantation grâce à la volonté des propriétaires, grâce aussi à l'aide de l'État puisqu'on y aura mis 600 millions d'euros tout de même dans cette démarche. Mais en matière de nettoyage, en matière de replantation, on va réussir un pari sur lequel peu de personnes se seraient engagées au lendemain de la tempête de 2009. Et simplement, attention, les propriétaires doivent, puisqu'ils sont aidés pour replanter les petits pins, pouvoir justifier, je crois, de 1 000 tiges par hectare minimum et donc d'une présence de pins qui auront été financés par des crédits publics. Là aussi, les forestiers ont participé à notre récent Conseil départemental, le dialogue s'est noué, parfois un peu musclé, mais c'est normal, mais toujours compréhensif, entre les forestiers et les chasseurs pour bien expliquer les uns disant « Attention aux plantations de pins », les autres disant « Écoutez, on fait le maximum, on n'a pas beaucoup de remontées de dégâts » et il faut aussi que chacun participe à la protection des plantations par rapport aux animaux.

Un point que je voudrais juste rappeler, c'est celui du risque de tuberculose dans notre département. Il y a la démarche qui s'appelle SYLVATUB. Et nous avons à la limite des Pyrénées Atlantiques et des Landes, c'est-à-dire au Sud de notre Département, on a une pression de tuberculose à travers, on le sait, les blaireaux, à travers aussi les sangliers qu'il nous faut surveiller de très près. Les Landes, comme les Pyrénées Atlantiques, sont classées niveau 3, c'est-à-dire un risque important en matière de tuberculose. Et nous avons un travail à faire d'analyse des viscères des animaux pour bien déterminer à la fois la présence, le taux de présence de la tuberculose et les aires sur lesquelles on

peut repérer la tuberculose. Il faut absolument contenir ce fléau qui aurait des conséquences dramatiques, notamment sur les éleveurs landais.

Le dossier des nuisibles, Monsieur le Président, vous en avez parlé. Là aussi, on n'a pas été entendu de la manière que j'aurais souhaité puisque j'ai fait remonter, moi, la position qui a été arrêtée en groupe de travail déjà qui ne satisfaisait pas complètement les chasseurs, mais qui au moins proposait beaucoup plus de nuisibles que ceux qui ont été finalement arrêtés au niveau national puisqu'il n'y a que la fouine, le renard et la corneille noire qui ont été retenus au niveau national. Eh bien, continuons à démontrer que les autres espèces qu'on veut voir classer nuisibles ont réellement un impact très négatif sur notre activité et sur nos cultures et sur le reste de la faune, c'est le cas d'un certain nombre d'entre elles, continuons à démontrer au niveau national, et je suis persuadé qu'on arrivera à augmenter pour notre département le rôle de nuisibles.

J'insisterai aussi, Monsieur le Président, sur le rôle environnemental de la Fédération. On sait que les chasseurs n'ont de leçon environnementale à ne recevoir de personne.

(Applaudissement)

Ce sont, à mon avis, les meilleurs connaisseurs de la nature et on a souvent des défenseurs de l'environnement qui sont fraîchement descendus de leur immeuble, de leur métro pour venir nous dire comment il faut faire.

(Applaudissement)

Si j'en parle, c'est que je les connais bien, ayant vécu quelques années à Paris. Monsieur le Président, votre Fédération non seulement avec l'action conduite en matière de chasse, mais également avec le centre ALCA TORDA est un modèle de démarches et d'actions environnementales. Votre centre aurait des leçons à donner à beaucoup d'autres centres qui dépendent d'associations soi-disant qui défendent l'environnement. Le vôtre est beaucoup plus rigoureux et on a vu, lors des grandes marées notamment, avec l'échouage d'un certain nombre d'animaux comment vous avez réussi à les sauver, à les remettre en état et à les remettre à la mer alors que d'autres centres n'ont pas réussi 10 % du succès qui était le vôtre. Donc, bravo à vos équipes et bravo à ceux qui font vivre le centre ALCA TORDA. Je l'ai visité et je ne vous cache pas que j'ai été impressionné par l'action qui y est conduite.

Vous avez parlé des éoliennes. Je suis très d'accord avec vous, même s'il m'appartient de les interdire quand ce n'est pas possible, mais de les autoriser quand c'est possible, bien sûr. Dans ce département, on aura peu d'éoliennes, très peu ou pas du tout. Pourquoi ? Parce que d'abord vous l'avez dit, et ça Monsieur CARRÈRE l'a très bien dit, il faut aller chercher le vent ici dans ce département, et bizarrement même un département de bord de mer, de bord d'océan, il n'y a pas beaucoup de vent, ou le vent il faut le chercher très haut. Et il va nous falloir des machines extrêmement hautes, qui vont dénaturer complètement l'image du département. Or, souvenons-nous, l'une des grandes qualités des Landes, c'est d'être resté un pays très naturel, un pays dans lequel on vient voir la nature, on vient se plonger dans la nature, on vient se reposer, on ne vient pas voir les éoliennes. Et nous n'aurons pas, à mon avis, beaucoup de projets qui vont se développer pour une autre raison : c'est un département dans lequel les contraintes aéronautiques sont extrêmement fortes. Il y a, à la fois sur le plan militaire et sur le plan civil, des couloirs aéronautiques qui interdisent absolument la construction de ces immenses balises éoliennes. Et je peux vous dire que c'est un mode d'énergies renouvelables qui sera très peu développé, même si je sais que, dans certaines communes alentours, on aimerait bien les développer pour différentes raisons, pour l'autonomie énergétique et puis ça peut aider le budget communal, on le sait bien, mais c'est un

mode d'énergies renouvelables qui n'a rien à avoir avec le photovoltaïque qui, lui par contre dans le département, trouvera à mon avis toute sa place.

J'en viens à un sujet qui vous intéresse un peu, les chasses traditionnelles. Vous le savez, c'est un dossier extrêmement difficile, encore plus pour un Préfet à qui l'on dit que ce n'est pas possible, mais que c'est possible quand même. Allez gérer un dossier comme celui-là. Il n'est pas simple. D'abord, je voudrais là rendre un très vibrant hommage à tous ceux qui vous représentent dans les instances nationales. Je pense aux élus nationaux, aux Sénateurs, bien entendu, mais à d'autres qui ne sont pas ici présents et qui les ont accompagnés dans l'ensemble des entrevues qu'ils ont eues avec les Ministres depuis plusieurs années, donc je pense évidemment à Monsieur CARRÈRE, je pense à Monsieur EMMANUELLI, mais je pense à tous les autres, Députés ou Sénateurs ou Monsieur MONTUS, qui les a accompagnés régulièrement. C'est un dossier compliqué. C'est vrai qu'à Paris, et le Sénateur le rappelait, on voit ça de loin, on ne saisit pas l'importance que représentent ces chasses traditionnelles dans la culture landaise, dans l'histoire landaise. Le travail n'est pas simple. Je l'ai moi-même testé puisque, régulièrement, j'ai envoyé des rapports au niveau national pour demander à ce que l'on puisse accorder une dérogation pour le pinson et encore mieux pour l'ortolan, et pour l'instant mes rapports sont restés lettre morte. Du coup, on est quand même, chaque été et chaque mois de novembre, dans une situation inextricable, très difficile, une chasse interdite, mais tolérée, on le sait bien. Je vois Monsieur LAGUE qui opine du chef, c'est inextricable, c'est quasi insupportable. Alors, qu'est-ce qu'on fait à partir de là ? Ce que moi, en tout cas, je me suis appliqué à faire depuis que je suis ici, c'est d'une part de faire en sorte que la tolérance soit respectée. C'est-à-dire que là en effet et avec les responsables de l'ONCFS, il s'agit de rester dans ce cadre-là, c'est une première chose.

La seconde, c'est d'essayer de faire en sorte que ceux qui viennent perturber l'action des chasseurs dans le cadre de cette tolérance le fassent dans un délai et dans des conditions les moins perturbant possible. Et pour ça que faut-il faire, tout en respectant évidemment la liberté d'aller et de venir, que tout citoyen qu'il soit Français ou Européen doit pouvoir trouver dans notre département et dans notre pays, c'est dès qu'il y a agression sur des personnes faire en sorte de les interpellier et de leur demander de quitter le territoire. J'ai pris des arrêtés d'interdiction de séjour dans les Landes pour certaines personnes ; entre nous, ces textes étaient tout à fait illégaux. Je n'ai pas le droit d'interdire à un habitant venant d'ailleurs de circuler dans le département, sauf, et c'était là l'angle sous lequel j'ai abordé la question, sauf si je considère qu'il trouble l'ordre public et qu'il peut représenter un danger pour certains habitants du département des Landes. Bien sûr, c'est dans le cadre du trouble à l'ordre public que j'ai pu demander, et je remercie d'ailleurs les services de la Gendarmerie qui ont raccompagné ces personnes aux frontières du département. J'ai même eu d'ailleurs des appels de consuls d'Allemagne ou d'Italie me disant « Mais pourquoi vous faites ça ? », mais je dis « Pourquoi ? Parce qu'ils viennent perturber la tranquillité du département ». Alors, il est évident et là aussi on l'a rappelé, et aussi Monsieur CARRÈRE l'a bien rappelé, Monsieur BARRÈRE également, il est évident que seule une solution claire juridiquement, qui soit l'autorisation dans des conditions très précises, même si elles sont strictes, très précises de chasse - autoriser les chasses traditionnelles en les encadrant très précisément - il n'y a que dans ces conditions-là que vous retrouverez la tranquillité d'une chasse qui remonte, je crois, aussi loin que remontent les habitants dans notre département. C'est ça qu'il faut obtenir. Et c'est ça que, je sais, vous demandez de façon systématique et, pour l'instant, vous n'avez pas encore eu de réponse positive. Alors, on peut espérer que cette étude qui est conduite et qui va, comme disait le Sénateur, se terminer fin 2016 / début 2017, on peut espérer que cette étude soit un bon point d'appui pour dire « Vous voyez d'abord que les populations d'ortalans ne viennent pas de là où vous le pensiez, elles viennent plus de Russie », ça on peut l'espérer. Deuxièmement, vous voyez qu'elles ne sont pas en perdition et que le prélèvement de la chasse traditionnelle landaise est très faible par rapport à ces populations, il n'y a aucune raison de les continuer à les interdire. Mais là, le débat est évidemment au-dessus de nous, il est au-dessus de moi aussi, ça il faut bien le reconnaître. Par contre, vous le savez, Monsieur le Président, vous le

savez, Mesdames, Messieurs les élus, et Messieurs les chasseurs, que vous me trouverez toujours à vos côtés pour défendre ce qui me semble être une partie de l'âme des habitants de ce département.

Voilà, Mesdames, Messieurs, je voulais juste rappeler quelque chose tout de même. Vous êtes tous réunis dans le cadre de cette Assemblée générale pour célébrer votre passion, ça c'est magnifique, mais aussi pour célébrer ce qui est une mission de service public. Là aussi on l'a rappelé, je ne sais pas si c'est le Président BARRÈRE ou le Sénateur qui l'a rappelé, j'ai été Sous-Préfet dans un territoire qui se vidait de ses habitants, beaucoup moins de recrues d'agriculteurs, beaucoup moins de forestiers et beaucoup moins de chasseurs. Et c'est quand ils ne sont plus là qu'on voit qu'ils sont indispensables. Les chasseurs font un travail, dans l'ensemble de nos territoires, à la fois même de connaissance du territoire, d'entretien des chemins, de maîtrise de la population cynégétique, de lutte contre la rage, de lutte contre le développement de façon désordonnée et intempestive de certaines espèces. Ils le font pour leur plaisir et le font parce que c'est leur passion et, en effet, le jour où ils ne seront plus là, il va falloir que l'État et les collectivités déboursent beaucoup d'argent pour faire faire par d'autres ce que vous faites très bien. Donc, merci Mesdames, Messieurs pour le travail que vous faites et vous savez bien que les services de l'État seront à vos côtés en permanence pour défendre la chasse dans les Landes et les chasses traditionnelles.

Cors de chasse

Jean-Roland BARRÈRE : Merci beaucoup. Je dois souligner que l'équipe de sonneurs landais est renforcée. D'abord, elle a à sa tête un champion. Il est champion des vétérans, mais il a été champion bien avant, ça fait plusieurs années qu'il est là, c'est Francis FAGET, que je remercie, que je connais depuis très longtemps. Et donc, merci encore de venir animer notre Assemblée générale. Et parmi eux, il y a Julien VERZON qui est champion de France. Il y a Guillaume BIZIEUX, qui est champion international. Donc, Francis FAGET, qui est champion de France et vétéran et que je vous demande d'applaudir.

(Applaudissement)

Avance-toi, Francis, s'il te plaît. Voilà. Et tous les autres qui accompagnent parce que, bon, ils ont beaucoup de mérite. Je ne les cite pas parce que j'en oublierai un, donc ils vont m'engueuler après, donc je ne vais pas le faire. Mais ils viennent tous les ans. J'espère qu'ils continueront à perpétuer la tradition. Ils ont une mission, je leur avais demandé de sonner la fanfare des Templiers, je ne sais pas quand ça arrivera. Pourtant il y a des champions là, mais enfin bon, on verra plus tard. Merci encore à vous de venir animer notre Assemblée générale.

Je remercie tous les élus, tous les chasseurs qui sont présents ici. Monsieur le Préfet, je ne mérite pas les éloges que vous avez faits du Président, je dois le travail à l'équipe fédérale et à tous les présidents de l'ACCA qui sont là, qui suivent nos directives en quelque sorte. Je vous remercie de la confiance dont vous témoignez pour le monde de la chasse. Merci à vous tous.

Avant de partir, ceux qui ont prévu de manger peuvent manger, ceux qui n'ont pas prévu de manger, s'il reste des places, vous pourrez. Mais de grâce, les tickets de repas vous les donnez à l'entrée à la table. Ne faites pas comme l'année dernière, il y a des petits coquins qui ont pris la place de ceux qui avaient payé. Donc, merci d'être respectueux. À l'année prochaine à Pontonx. Merci Monsieur le Maire pour le prêt des arènes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 25.